

Conseil municipal

16 Octobre 2018

Procès-verbal

Présidence : Monsieur Olivier DELAPORTE, Maire.

Etaient présents :

Mesdames et Messieurs, Pierre SOUDRY, Sylvie d'ESTEVE, Florence NAPOLY, Jean-Christian SCHNELL, Laurence AUGERE, Jean-Claude TEYSSIER, Sophie TRINIAC, Hervé BRILLANT, Agnès THEARD, Daniel TURCK, Jacques FRANQUET, Valérie LABORDE (*Maires-adjoints*), Bernadette GRELU, Patrice FORGET, Birgit DOMINICI, Geneviève SALSAT, Anne-Sophie MARADEIX, Georges LEFEBURE, Benoît VIGNES, Laurent BOUMENDIL, Olivier LEVASSEUR, Laurence SEGUY, Olivier MOUSTACAS, Olivier GONZALES, Jean-François BARATON, Stéphane DASSE, Frédéric VIAL, Marie-Pierre DELAIGUE, Olivier BLANCHARD, Monique FERNEZ (*Conseillers municipaux*).

Absents excusés : Carmen OJEDA-COLLET, Gwenaëlle VELOU, Stéphanie LE VOGUER, Stéphane MICHEL (conseillers municipaux)

Procurations :

Mme OJEDA-COLLET	à	M. BRILLANT
Mme VELOU	à	Mme AUGERE
Mme LE VOGUER	à	Mme d'ESTEVE

Secrétaire de séance : Mme Laurence SEGUY (*Conseillère municipale*)

ORDRE DU JOUR

I. ELECTION DU SECRETAIRE DE SEANCE	3
II. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 JUIN 2018	3
III. FINANCES ET AFFAIRES GENERALES.....	22
1. Avenant n°1 à la convention foncière avec l'Établissement Public Foncier d'Ile-de-France.....	22
2. Signature d'un protocole d'aide départementale aux communes visant à atteindre leurs objectifs triennaux de production de logements	24
3. Convention de partenariat avec la société immobilière 3F visant à favoriser des parcours résidentiels	26
4. Modification du tableau des effectifs suite aux avancements de grade et promotion interne 2018.....	29
5. Convention de mutualisation de service entre la Communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc et certaines communes membres : partage d'un délégué à la protection des données	32
IV. ANIMATION DE LA VILLE	35
1. Règlement et tarifs du Village de Noël 2018.....	35
V. AMENAGEMENT ET PATRIMOINE.....	36
1. Autorisation de lancer une procédure formalisée pour le marché de prestation d'élagage, bûcheronnage et entretien des espaces verts, et signature des marchés correspondants par Monsieur le Maire	36
2. Demande de subvention au titre du programme départemental 2016-2019 d'aide aux communes et structures intercommunales en matière de voirie	37
VI. DECISIONS MUNICIPALES ET DECISIONS DES MARCHES PUBLICS	40
VII. QUESTIONS DIVERSES	41
VIII. INFORMATIONS DIVERSES.....	46

Monsieur le Maire

Je vous propose de commencer cette séance de conseil municipal en demandant à Sylvie de faire l'appel.

Madame d'ESTEVE

Monsieur DELAPORTE, présent. Monsieur SOUDRY, présent. Madame d'ESTEVE présente. Madame NAPOLY, présente. Monsieur SCHNELL, présent. Madame AUGERE, présente. Monsieur TEYSSIER, présent. Madame TRINIAC, présente. Monsieur BRILLANT, présent. Madame THEARD, présente. Monsieur TURCK, présent. Monsieur FRANQUET, présent. Madame LABORDE, présente. Madame GRELU, présente. Monsieur FORGET, présent. Madame DOMINICI. Madame SALSAT, présente. Madame MARADEIX, présente. Monsieur LEFEBURE, présent. Monsieur VIGNES, présent. Monsieur BOUMENDIL, présent. Monsieur LEVASSEUR, présent. Madame OJEDA-COLLET, pouvoir à Monsieur BRILLANT. Madame VELOU, pouvoir à Madame AUGERE. Madame SEGUY, présente. Monsieur MOUSTACAS, présent. Monsieur GONZALEZ. Madame LE VOGUER, pouvoir à Madame d'ESTEVE. Monsieur BARATON, présent. Monsieur DASSE, présent. Madame VIAL, présente. Madame DELAIGUE, présente. Monsieur BLANCHARD, présent. Madame FERNEZ, présente. Monsieur MICHEL, absent.

I. ELECTION DU SECRETAIRE DE SEANCE**Monsieur le Maire**

Il nous faut désigner un ou une secrétaire de séance. Est-ce qu'il y a des candidat(e)s ? Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ?

(Laurence SEGUY est élue secrétaire de la séance)

II. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 JUIN 2018**Monsieur le Maire**

Est-ce qu'il y a des questions ? Il n'y en a pas. Je mets donc aux voix le compte rendu de la séance du 12 juin : est-ce qu'il y a des votes contre ? Abstentions ? C'est donc approuvé, je vous remercie.

Nous avons ce soir un ordre du jour qui est en apparence assez léger, mais qui ne l'est pas en réalité puisque l'on va voter des délibérations importantes. Nous avons souhaité profiter de ce conseil pour présenter l'action globale du conseil municipal sur les grands projets de la ville. Ils s'articulent les uns avec les autres, mais ils ont également leur spécificité propre et je reviendrai sur chacun. Bien entendu je laisserai parler, surtout pour aller au fond des choses, les intervenants, je pense à Pierre Soudry en charge des grands projets, Florence Napoly en charge du projet médiathèque. D'autres interviendront également, Jean-Christian pour la requalification de l'espace urbain, etc.

Ces projets sont importants parce qu'ils vont engager l'avenir de la ville pour les années à venir. Lorsque nous engageons un projet de rénovation ou de requalification d'un quartier, je cite le quartier de Beauregard qui n'est pas des moindres, c'est une action de très long terme que nous engageons. Nous l'engageons avec une forte détermination, l'important est d'en fixer les objectifs, le mode de réalisation, la méthode de travail et le calendrier.

Je vous rappelle ces grands projets, vous les connaissez, mais pour une fois on ne les présentera pas de manière ponctuelle mais dans leur globalité et leurs interactions. Le premier est évidemment le Cœur de ville, sur lequel je reviendrai, la requalification du quartier de Beauregard, la création d'une médiathèque. Compte tenu de l'importance de ces projets, nous devons évidemment aller chercher des financements, des subventions. Mais aussi un appui auprès des grandes institutions publiques, qu'il s'agisse de l'État (à titre d'exemple la DRAC qui a un rôle moteur et majeur en ce qui concerne le projet de médiathèque) ; mais aussi la Région, le Département qui nous apportent des financements, dans le cadre de contrats départementaux ou régionaux à passer avec la région ou le département ; mais également l'intercommunalité : VGP qui va soutenir certains de nos grands projets, qui a récemment voté un dispositif d'accompagnement des grands projets communaux au sein de l'intercommunalité, dès lors que ces projets se relient aux principales compétences de l'intercommunalité. Ce sont donc des aides significatives et importantes que nous pourrions attendre et dont nous pourrions bénéficier. Évidemment, aller chercher des subventions c'est le b.a.-ba de l'action des gestionnaires municipaux. Je reviens sur chacun des projets, succinctement, mais je voudrais vous dire ce qui me paraît le plus important.

D'abord, en ce qui concerne la requalification de l'espace urbain et la rénovation du bâti du domaine de Beauregard. Vous avez probablement été nombreux à aller voir l'exposition remarquable, mais malheureusement achevée, sur les années 55 – 75. Or, qu'y a-t-on appris ? Notamment que les quartiers ont été constitués dans les années 60 – 70. Le quartier de Beauregard a été construit, en 1960 pour Beauregard 1 et en 1965 pour Beauregard 2, il y a donc plus de 60 ans, sans requalification majeure depuis les années 60. Comme d'autres, le domaine a vieilli et ne correspond plus aux normes modernes de qualité de confort. Nous observons d'ailleurs chaque année un nombre inacceptable de logements déclarés insalubres, accompagnés de mises en demeure notamment par le biais de l'ARS, l'Agence Nationale de Santé ; il faut donc agir. Il faut considérer l'état du bâti, la question de l'isolation énergétique, l'état des réseaux, la question de l'accessibilité (nous en avons parlé à différentes reprises) et la question des matériaux. Évidemment, ceux utilisés dans les années 60 ne sont plus aujourd'hui vraiment recommandés dans les constructions nouvelles, je parle bien sûr du plomb et de l'amiante. Une étude d'aménagement urbain, précédée d'un diagnostic, a donc été lancée début septembre, et Pierre, dans sa présentation, reviendra sur cette étude et vous présentera le programme d'études en cours, notamment d'études techniques, et les scénarios de rénovation qui ont été élaborés et qui seront soumis à arbitrage à l'issue d'une négociation entre la SIEMP, la ville de La Celle-Saint-Cloud et la Ville de Paris.

Deuxième projet : Cœur de ville. C'est un projet essentiel mais il va se dérouler sur les années à venir. Aujourd'hui, à la mi-octobre, nous arrivons à la phase de mise en œuvre juridique, technique et budgétaire du projet. Nous allons réaliser les premières opérations préalables, notamment en acquérant les parcelles privées situées sur ce territoire destiné à être aménagé. L'idée est de disposer de la complète maîtrise du foncier, qui nous permettra de réaliser ces opérations par le biais d'un traité de concessions, par un aménageur, sur la base d'un cahier des charges que nous aurons parfaitement défini, débattu et voté ici.

Troisième projet : la construction de logements pour répondre aux besoins des concitoyens en logements accessibles et de qualité. Ces constructions correspondent évidemment, d'une part, à nos engagements en matière de logement social, mais aussi à une offre nouvelle de logements, notamment des logements à loyer libre, et même des logements en accession sociale à la propriété. Cela est important, c'est ce que nous avons arrêté dans le cadre du PLU, notamment dans le cadre du PADD, le Programme d'Aménagement et de Développement Durable. Il s'agit de projets tout à fait essentiels qui s'articulent avec le projet Cœur de ville et, vous le verrez également, avec la rénovation des quartiers.

Quatrième projet : la médiathèque. C'est évidemment un projet très important puisque nous avons fait le constat, collectivement et depuis un certain nombre d'années, que nous n'avions pas l'équipement nécessaire en matière de lecture publique. Mais une médiathèque en 2018, presque 2019 ou 2020, n'est pas un équipement comme dans les années 70. Elle a des fonctionnalités nouvelles, puisque l'outil numérique s'est développé, qu'une médiathèque ne doit pas seulement être un équipement posé dans le paysage urbain, mais aussi un pôle fonctionnel d'animation culturelle et également éducatif. C'est sur ces fonctionnalités que tout à l'heure Florence va présenter le projet médiathèque, ses fonctionnalités, ce que l'on attend de ce dernier, ce qu'il n'est pas envisagé de faire mais ce qui nous paraît essentiel dans ce projet. Elle nous parlera également, et Pierre reviendra sur l'articulation du projet médiathèque avec le Cœur de ville, parce que les deux vont ensemble, la médiathèque s'intégrera dans le Cœur de ville, et le Cœur de ville sera nourri et enrichi de cette médiathèque. Mais Florence développera la partie fonctionnalité, également quelques chiffrages dont nous disposons actuellement, qu'il faut approfondir, et le calendrier de réalisation. Nous voterons au prochain conseil municipal, ou au suivant mais de préférence au prochain, la composition du jury de concours qui nous permettra de lancer véritablement ce projet de médiathèque.

J'ai donc brossé ce dont on va parler ce soir, nous allons y revenir. Je vous propose d'écouter Pierre, Florence, Jean-Christian le cas échéant, Laurence qui va également intervenir, sur ces différents aspects des grands projets de la ville. Puis, nous en débattons, et vous seront présentés, lors des différents conseils et également ce soir, les délibérations qui vont concerner la mise en œuvre concrète et pratique de ces grands projets. J'ai assez parlé, je vais tout de suite donner la parole à Pierre.

Monsieur SOUDRY

Nous allons donc revenir un peu plus en détail sur les quatre grands projets qui sont lancés, sur lesquels il est important de faire aujourd'hui le point, même s'ils ne sont pas tous au même stade d'évolution. Ces quatre projets, le Maire l'a signalé : la rénovation de Beauregard, le programme de logements, le Cœur de ville et la médiathèque.

La rénovation de Beauregard. Il faut savoir que c'est un programme qui démarre, je ne vais donc pas vous présenter aujourd'hui des résultats puisqu'il n'y en a pas encore. Je vais simplement vous présenter, d'une part l'équipe qui sera chargée de ce projet, ses caractéristiques, sa première vision, et surtout le programme de cette étude, de façon à voir à quel horizon nous commencerons à avoir des résultats. Cette étude urbaine pour le domaine de Beauregard, il faut d'abord voir que ce n'est pas une étude de la ville, mais c'est une étude co-pilotée par la ville et par le bailleur Elogie SIEMP. Ce qui est très important parce que si la ville avait lancé une seule étude de son côté, on aurait toujours pu la critiquer en disant que c'était le point de vue de la ville. Tandis qu'en faisant une étude partagée entre la ville et Elogie SIEMP, avec le concours intéressé de la Ville de Paris en arrière-plan, nous espérons aboutir à des scénarios et des conclusions qui seront partagés, c'est-à-dire qui pourront être mis en œuvre. Il est donc très important de voir que cette étude est co-pilotée.

Dans la réalisation concrète, cette étude est confiée à un groupement d'entreprises animé par l'agence GRAAL. Elle n'est peut-être pas très connue, mais je vous donne quelques extraits de sa note de présentation, vous reconnaîtrez au passage des images sans doute bien connues du domaine. C'est un groupement de quatre entreprises que je vous cite rapidement : GRAAL, qui est le leader de l'équipe, une agence d'architectes urbanistes, qui a notamment déjà travaillé sur les éco quartiers et sur des problèmes similaires. Se sont adjointes trois autres entreprises, d'une part Paris Sud Aménagement, qui est une équipe d'aménageurs mais aussi d'économistes ; ensuite TAKTIK, qui est un paysagiste ; et TETRA qui a plutôt une connotation sociologique. C'est-à-dire qu'il y a tout de même un aspect de logement social qui est important, d'où ce côté sociologique dans l'équipe. Pour terminer sur cette équipe, je vous montre au moins la photo du directeur du

projet, Carlo Grispello, un architecte italien qui travaille maintenant en France, qui nous a séduits ainsi que la SIEMP, parce qu'il a une démarche assez originale, loin des sentiers battus. C'est une jeune équipe avec une vision relativement originale de sa mission. Il a tout de suite demandé à la SIEMP s'il ne pouvait pas disposer d'un logement pendant le temps de l'étude pour s'imprégner, loger au sein du quartier, ce qui est tout de même une démarche assez originale.

Dans son dossier de présentation, cette équipe nous a fait part de ce qu'elle avait remarqué, des enjeux, ce sont purement des réflexions initiales : est-ce qu'il faut regarder Beauregard dans sa globalité ? Est-ce que c'est une entité unique, uniforme ? Ou est-ce qu'en fait c'est la juxtaposition de plusieurs entités ? Une question qu'il conviendra de se poser. Est-ce que Beauregard est un quartier jardin ? Est-ce que c'est une ambiance urbaine homogène, ou pas ? Il y a donc des contrastes. Il a également fouillé un certain nombre de statistiques, comparé les différents quartiers, qui montrent l'ancienneté résidentielle dans la ville. On voit donc que le quartier de Beauregard, que ce soit Beauregard 1 ou 2, a une ancienneté très grande. Il n'y a que les quartiers de la Châtaigneraie et de la Feuillaume qui ont une ancienneté résidentielle plus importante.

Il nous a également proposé une méthode de travail, pour le moment liée à ces interrogations. Il souhaite utiliser la topographie et l'ouverture aux grands paysages comme vecteurs de projet. Il se pose également la question de savoir si finalement Beauregard doit être un ensemble replié sur lui-même, ou être ouvert sur les franges, avec l'exemple de l'avenue Duchesne, où l'on voit d'un côté en bleu Beauregard, et en rouge le quartier. Ou au contraire faut-il faire une avenue plus ouverte, avec deux côtés de l'avenue ? Ce sont des questions qu'il se pose. Est-ce que Beauregard est uniforme ou non ? Dans un premier temps il voit trois tissus : un premier tissu le long de l'autoroute rejoignant le sport, le parc Duchesne ; une partie le long de l'avenue Duchesne ; et une partie plus boisée tout à fait en bas. C'est une première analyse qui n'engage que lui, mais c'est la sienne.

L'important c'est le programme. L'étude va comporter trois phases :

- Une première phase de diagnostics, qui commence et qui devrait prendre le quatrième trimestre de cette année, il devrait donc être terminé à la fin de l'année. Diagnostics dans différents domaines : technique, de l'habitat, social, etc.
- Ensuite une phase 2, qui se déroulera a priori au premier trimestre 2019, qui sera de proposer des scénarios possibles d'orientation et d'aménagement. Chaque scénario étant bien sûr accompagné d'un bilan, notamment financier mais aussi social.
- À l'issue de ces scénarios (je pense que l'on aura l'occasion de se revoir et sans doute également à l'occasion du diagnostic, je pense qu'il sera important de le partager), à l'issue de cette phase 2 d'orientation, nous devrions normalement privilégier, arrêter un scénario. Ce qui serait fait par nous-mêmes en liaison avec Elogie SIEMP et la Ville de Paris. Si c'est une étude Elogie SIEMP / La Celle-Saint-Cloud pour le dérouler, pour le choix des scénarios, la Ville de Paris sera prise en compte, comme un partenaire très important et indiscutable.

Le scénario sera donc choisi et progressivement mis en œuvre, il y aura donc l'établissement d'un Plan programme qui précisera la durée, plusieurs années, les différentes phases du scénario qui aura été choisi. Il devra être réalisé au cours du deuxième trimestre 2019, si bien qu'à l'été prochain, nous devrions avoir un scénario du devenir de Beauregard, et de l'échelonnement dans le temps des réalisations pour s'approcher de ce devenir. Voilà donc sur ce sujet qui démarre et dont nous vous tiendrons régulièrement informés. Nous aurons sans doute l'occasion d'en discuter mais il est important que vous sachiez bien que l'étude commence et quels en sont le calendrier et les enjeux.

Un deuxième point : le programme triennal de logement. Il y a de plus en plus besoin d'offrir des logements de qualité, accessibles, et il faut en même temps respecter les objectifs triennaux de développement du logement social. C'est donc un enjeu très important pour la ville. Je vous rappelle tout de même quelques chiffres sur le logement social dans notre ville. Le logement marche par période triennale, nous sommes aujourd'hui dans la période triennale 2017 – 2019.

Aujourd'hui, nous avons 8 700 résidences principales, dont environ 1 300 logements sociaux, soit 15 % aujourd'hui sur la ville. L'objectif fixé par l'Etat pour la période triennale, au 31/12/2019 est de réaliser 366 nouveaux logements sociaux. Il n'y a pas simplement un objectif quantitatif, il y a aussi un objectif qualitatif, c'est-à-dire qu'il faut au moins 110 PLAI et au plus 110 PLS. En gros, il faut une répartition relativement équilibrée entre les trois types de logements sociaux : PLAI, PLUS, et PLS. Lorsque nous aurons réalisé ces 366 logements, nous serons à un taux de 20 % de logements sociaux à la fin 2019, au 1^{er} janvier 2020. C'est tout de même un chiffre très important, il faut se rappeler que l'on vient de très loin, et l'on n'imaginait pas (les 20 % nous sont apparus comme un mur à un moment donné), que dans deux ans nous aurons pratiquement atteint les 20 % de logements sociaux. C'est tout de même remarquable et il faut le noter.

Comment allons-nous réaliser ces 366 nouveaux logements sociaux ? De deux façons. Pour moitié, par poursuite du conventionnement de Beauregard, c'est l'État qui définira. La SIEMP a déposé une demande d'agrément pour 200 logements, l'État n'en retiendra peut-être que 180. Mais de toute façon la moitié sera obtenue par conventionnement de logements de Beauregard, comme nous le faisons régulièrement depuis un certain nombre d'années, qui est de reconnaître le caractère social d'un certain nombre de logements sur Beauregard. Ce conventionnement interviendra dans le secteur de Béchevet, secteur proposé par la SIEMP, et la règle est que lorsque l'on conventionne ces logements sont de type PLUS. Vous voyez donc que dans nos trois tiers de logements où il faut deux tiers de PLAI et un tiers de PLS, le tiers de PLUS est saturé, c'est-à-dire qu'il faudra forcément réaliser ailleurs du PLAI et le solde du PLS. Pour le reste, il nous faut donc construire, ou plutôt engager la construction parce qu'elle prendra un certain temps, de 186 logements neufs. Nous prévoyons de les construire sur quatre sites que je vais vous indiquer. Nous allons mener la plupart de ces opérations de construction de ces 186 logements avec I3F.

La première opération sera Avenue Jean Moulin, à côté de Midas, sur des locaux qui étaient inoccupés depuis un certain temps. Nous aurons là la réalisation d'une résidence de 68 logements, mais nous voulons maintenir des locaux d'activité en rez-de-chaussée, notamment Midas qui restera où il est, et le solde de ces surfaces sera en principe dédié à un espace de coworking. C'est un immeuble que vous connaissez bien, il y aura donc de l'activité économique en rez-de-chaussée et des logements au-dessus. Nous reviendrons un peu plus en détail sur cette opération.

La deuxième opération est l'opération Maurice de Hirsch. Nous avons déjà réalisé une première opération à cet endroit, qui démarre, que nous allons achever en lui adjoignant un petit prolongement de 66 logements. Dans ce dernier, que l'on peut appeler Maurice de Hirsch 2 par rapport à Maurice de Hirsch 1 actuellement en cours, il est important de noter qu'il y aura une partie de logements qui sera à loyers libres. Il s'agit de dire que dans Beauregard il n'y a pas que du logement social, mais qu'il y aura également du logement à loyer libre. Cinq logements seront de ce type-là, notamment pour permettre de loger des résidents actuels de Beauregard qui n'auraient plus droit au logement social de par leurs revenus, mais qui souhaiteraient rester sur le quartier. Ils pourront donc tout à fait occuper ces logements à loyers libres qui seront totalement modernes, accessibles et neufs.

Le troisième emplacement est Corneille, près de la piscine, il n'est pas définitivement fixé. Il y a 48 logements et une mini crèche privée qui sera installée là aussi, en rez-de-chaussée de ces logements.

Enfin, la Poste. Vous savez qu'à côté il y a un parking qui n'est pas très beau, lequel sera transformé en résidence. La partie de logements aujourd'hui attenants à la Poste est tenue par le bailleur postal « Toit et Joie », qui tiendra également l'extension. Mais nous avons souhaité que dans ces logements il y en ait 12 qui soient en accession sociale. C'est une grande nouveauté qui permet à des gens de condition moyenne d'acquérir des logements et de devenir ainsi propriétaires. C'est également très important, nous aurons, dans la nouvelle extension de la Poste qui sera au-dessus du parking actuel, 12 logements en accession sociale à la propriété.

L'opération Jean Moulin, pour ceux qui ne connaissent pas, voilà donc l'immeuble qui est beaucoup plus étendu par derrière.

La résidence Corneille s'établira, soit sur le petit parking piscine, soit en face, là où il y a une maison appelée à être démolie. Le choix n'est donc pas encore décidé, c'est I3F qui construira la résidence, qui a lancé un concours d'architectes, et pour les résultats le jury doit se réunir vendredi. Je pense que nous saurons alors quelle est la situation choisie par I3F. Si la construction est faite sur le parking actuel, nous lui demandons de reconstituer un parking en face, à la place de la construction qui sera détruite, si elle est faite sur cette dernière le parking demeurera libre. La possibilité est donc ouverte, il y a même des solutions mixtes de construction sur les deux, mais il faut de toute façon conserver les places de parking existantes.

L'opération Maurice de Hirsch. Sur le document vous avez les trois bâtiments dont la construction va démarrer, et un prolongement. Nous l'avons mis en pointillé car nous ne savons pas encore si ce seront 1,2, ou 3 bâtiments, parce que là aussi le concours d'architectes est lancé par I3F et nous ne savons pas ce qu'il en résultera selon les architectes. Il faut savoir que la construction de ces logements va s'accompagner d'une requalification totale de l'avenue et du stationnement, de façon à donner déjà à voir ce que pourrait être une rue de Beauregard rénovée. Là, je vais peut-être passer la parole à Jean-Christian pour nous expliquer ce que pourrait être la requalification de cette rue.

Monsieur SCHNELL

Sur cette carte vous avez le Nord en haut, l'Est à droite et l'Ouest à gauche. C'est important de le préciser parce qu'actuellement vous avez un parking des deux côtés, un parking Est, un parking Ouest, avec une petite bande de végétation au milieu qui les sépare. Vous voyez donc que les constructions des deux tranches vont prendre une très grande partie du parking actuel.

L'idée se décompose en deux parties : d'une part, de reconstituer, et même un peu au-delà le nombre de places de parking existant, et d'autre part, en profiter, comme le disait Pierre, pour requalifier l'avenue. De ce point de vue-là je peux déjà dire que l'idée est d'en faire un mail planté, avec des arbres des deux côtés, sans doute des frênes sur toute la longueur.

Pour les parkings, la première tranche de travaux de Maurice de Hirsch va sans doute commencer à la fin de l'année, ce qui veut dire que rapidement la partie Est du parking sera clôturée. Il ne resterait donc qu'une toute petite extrémité, pas assez de places pour les habitants qui se trouvent côté Est de ce quartier. Nous allons donc très rapidement, dès le mois de novembre, commencer des travaux qui vont préfigurer ce que sera l'avenue. Cela partira depuis le carrefour entre Maurice de Hirsch et le Saut de Loup, jusqu'à l'extrémité Est de la première tranche de Maurice de Hirsch 1. En blanc, vous avez les places existantes sur l'avenue, en rouge vous avez les places que l'on va créer (sur l'ensemble des années puisque cela va durer plusieurs années) de construction des logements et de l'avenue. Pourquoi ne fait-on pas tout de suite la totalité de l'avenue ? Parce que lorsqu'il y aura les travaux faits par I3F, ils vont évidemment abîmer la rue par des coulées de béton, de grosses machines passeront dessus, nous serons donc obligés de repasser derrière.

La requalification de l'avenue se fera donc en étapes : une première étape tout de suite avant le début des travaux pour avoir assez de places à peu près dans la même zone, pour que les gens n'aient pas des centaines de mètres à faire pour se garer ; cela sera terminé début ou mi-décembre. Pour le reste des travaux, à part une partie tout à fait à l'ouest, du côté du groupe scolaire Dunant qui ne sera pas touché par les travaux, où l'on peut donc anticiper la réfection de l'avenue, le centre dépendra des travaux. Je pense donc que la première tranche de Maurice de Hirsch sera terminée en 2021, à ce moment-là nous ferons la partie de l'avenue Maurice de Hirsch qui est devant la tranche 1. Et lorsque la tranche 2 sera terminée, nous ferons la partie devant la tranche 2 ; c'est donc un projet de longue durée.

Monsieur SOUDRY

Le quatrième site de la Poste : la Poste nous avait proposé deux cibles possibles, dans tous les cas elle construirait au-dessus du parking. Dans une autre option elle rajoutait également un étage au-dessus des logements de la Poste, ce qui n'était tout de même pas très souhaitable. Nous avons donc préféré conserver la Poste telle qu'elle était, mais construire sur le parking vraisemblablement du R + 3 avec attique, de façon à offrir les logements dont nous avons parlé. Cela pourrait démarrer très vite puisque la Poste est propriétaire du terrain.

Voilà donc pour la réalisation de ces logements, avec leurs particularités, qui ne sont pas que des logements sociaux mais ouvrent déjà à d'autres publics, et qui permettront d'atteindre les 20 % de logements sociaux à la fin de l'année prochaine.

Le troisième projet est le Cœur de ville dans lequel, au cours de cette année, il y a eu trois actions principales qui ont été faites ou qui vont se dérouler. Il y a eu des actions pour la maîtrise du foncier, parce qu'on ne peut bien réaliser ce Cœur de ville que si nous avons la maîtrise totale du foncier. Or, vous l'avez vu, notamment lors de la présentation publique, il y avait une parcelle privée qui occupait tout de même une surface non négligeable, placée à peu près au centre du projet, dont il fallait que nous connaissions l'avenir pour bâtir le projet. Une fois que nous avons obtenu la maîtrise du foncier, il fallait que l'on arrête une définition finale du projet. Pas tout à fait en réalité, parce que c'est vraiment le traité de concession qui définira précisément ce que sera le projet, mais il fallait déjà en avoir les grandes lignes. Ceci étant fait, il nous faut maintenant lancer très concrètement les procédures de réalisation.

Sur la maîtrise du foncier, nous avons eu trois types d'actions au cours de l'année pour l'obtenir. L'action la plus importante, comme je viens de le dire, a été l'acquisition de la parcelle privée. Cela a donné lieu à une discussion très longue puisqu'au début le propriétaire de cette parcelle n'était pas spécialement vendeur. Au fil du temps, notamment avec l'influence de sa famille, de ses enfants, il s'est rendu compte qu'il était préférable pour eux de vendre ; il est donc devenu vendeur. Ensuite, il a fallu que l'on s'accorde sur un prix raisonnable qui convienne aux parties, ce qui a été fait au cours de l'été. Maintenant, l'acquisition peut donc avoir lieu, bien sûr nous ne disposons pas de la trésorerie nécessaire et, ce qui rejoint l'un des points qui sera débattu en délibération, c'est l'EPFIF qui se portera acquéreur de cette parcelle pour permettre la réalisation du projet Cœur de ville. Puisque l'on parle de l'EPFIF, et pour rejoindre ce que l'on a dit tout à l'heure, il faut savoir que l'immeuble Jean Moulin, qui est le premier des quatre points de construction de logements sociaux, va également être acquis par l'EPFIF. C'est pour cela que lorsque l'on additionne Jean Moulin et la parcelle SAUQUET, on arrive tout de même à un montant qui dépassait le montant relativement limité qui avait été signé au départ entre nous et l'EPFIF. Nous allons vous demander de bien vouloir augmenter ce montant pour lui permettre de réaliser ces opérations, mais sans doute d'autres derrières de façon à ce que l'on n'ait pas besoin tous les six mois de revenir vers le conseil pour augmenter la provision. Voilà donc le lien entre cela et la première délibération que nous aurons à passer tout à l'heure. La parcelle privée est donc en bonne voie de résolution, nous pouvons maintenant l'intégrer à la définition totale du projet.

Un deuxième point foncier était la Poste. Nous ne voulions pas garder ce garage tel qu'il était, et suite à un certain nombre d'événements qui se sont produits cet été, nous avons dit à la Poste, soit de construire dessus en cohérence avec le Cœur de ville, soit de le leur acheter. Finalement, Poste Immo et Toit et Joie ont décidé de construire ce dont je vous ai parlé tout à l'heure : un petit immeuble de trois étages plus attique à l'emplacement de ce petit garage. De façon à préfigurer le Cœur de ville, nous avons tout de même demandé à ce que dans le rez-de-chaussée soit prévu un local commercial. De façon à ce que, dans la continuité de la poste, on commence à avoir l'ouverture commerciale qu'il y aura dans ce Cœur de ville, qui est partie intégrante et indispensable. Il n'y aura pas que du logement, il y aura aussi des activités et des commerces. L'affaire s'est réglée d'elle-même, avec quelques cessions foncières puisqu'il faudra accorder les limites de parcelles au projet, partie foncière qui est maintenant réglée.

Ensuite, dans le projet Cœur de ville, vous savez qu'il y avait des constructions côté lycée. Là, cela va moins vite, mais c'est tout de même assez positif. Nous avons rencontré la Région qui, pour la première fois, prêtait tout de même une attention à notre projet. Elle est tout de même soucieuse, à la fois du lycée, du fait qu'il dispose d'installations, notamment d'un gymnase performant, modernisé, mais aussi que l'on prenne en considération les besoins de la ville, notamment l'importance du logement près des gares. Pour le moment, rien n'est fait, mais nous avons une oreille attentive, et il y a eu le lancement d'un groupe de travail entre la Région et nous-mêmes pour parler de l'avenir de cet ensemble lycée et logements. Cela ira moins vite, puisque les affaires régionales prennent plus de temps, mais l'orientation est tout de même positive, et nous ne désespérons pas d'aboutir dans les mois qui viennent. Pour le moment, le Cœur de ville va surtout se focaliser sur le triangle, et dès que la Région sera prête nous continuerons côté lycée. Nous avons donc, avec cela, finalement fait le tour de l'ensemble du foncier, et ces hypothèques sont maintenant levées.

Ces hypothèques étant levées, il nous faut maintenant définir le projet. Il s'agit bien sûr d'intégrer la parcelle privée dans un aménagement d'ensemble, il faut élargir les percées visuelles sur les espaces boisés, ce que ne faisait pas forcément la première version. Il faut que nous définissions les principales caractéristiques des espaces bâtis, que nous réglions le dimensionnement et l'implantation de la médiathèque. Nous allons en reparler tout à l'heure, mais il est vrai qu'au cours de ces derniers mois, la médiathèque a changé de place plusieurs fois, il fallait tout de même que nous arrivions à fixer cet endroit ainsi que le dimensionnement de la médiathèque, et, allant avec, la reconfiguration du parvis.

Voilà donc le projet initial, tel qu'il était, celui qui a été présenté en réunion publique, notamment avec le trou que représente la parcelle privée. Voilà maintenant ce qu'est le projet, n'ont pas défini dans ses détails mais dans ses grandes lignes. Vous voyez que la parcelle privée est maintenant bâtie de façon harmonieuse, on ne la distingue plus, c'est un ensemble d'immeubles. En violet, contre l'Hôtel de ville (on en reparlera tout à l'heure), la médiathèque qui serait implantée ici. En face de la médiathèque, sur l'immeuble en triangle, il y aurait bien sûr des commerces, des logements et une brasserie donnant sur le parvis. Vous voyez la rue centrale telle qu'elle est là, il y aurait également un cheminement piétonnier au milieu, parallèle à cette rue centrale, qui traverse le parc pour rejoindre la Poste. Vous voyez donc l'immeuble de la Poste avec, déjà indiquée, la construction sur les garages. En dessous, il y a un petit immeuble (ce sera fixé un peu plus tard), qui pourraient éventuellement être utilisé pour bâtir une crèche de 60 berceaux. Nous savons qu'aujourd'hui nous avons 25 berceaux dans la Crèche Cité, ce qui est insuffisant, et nous pourrions profiter du Cœur de ville pour l'agrandir à 60 berceaux. Et si la crèche nécessite un jardin, comme on nous le dit mais cela reste à préciser, elle pourrait tout à fait trouver sa place ici. Voilà maintenant la vision d'ensemble de ce Cœur de ville, il faut maintenant passer à la réalisation. Bien sûr, les percées visuelles sont très importantes, et depuis le parvis mais aussi entre chaque groupe

d'immeubles, il y aura des passages qui ménageront des vues sur la partie boisée, de façon à faire un espace totalement ouvert sur la nature et de qualité.

Maintenant que ceci est fixé dans ses grandes lignes, il nous faut maintenant lancer les procédures. Bien sûr, nous ne sommes pas en mesure de réaliser nous-mêmes un tel Cœur de ville, la ville n'en a pas les moyens humains, notamment. Nous avons donc choisi de faire une procédure de concession d'aménagement, c'est-à-dire que nous allons confier à un aménageur, dont c'est la profession, la réalisation de l'ensemble de ce Cœur de ville, des logements, des espaces publics, etc. C'est très important, et cette concession d'aménagement définira notamment les relations financières. Comme nous nous y sommes engagés, il faut que le produit des charges foncières que représentent les logements qui seront construits permette de financer tous les espaces publics qui seront construits. Cette concession d'aménagement devra donc fixer les responsabilités de chacun, en termes d'urbanisme, de travaux et de finances. L'aménageur prend un risque, le contrat fixe, par exemple, l'équilibre de l'opération et c'est ensuite à l'aménageur d'y parvenir ; s'il arrive à faire mieux c'est bon pour lui, s'il fait moins bien c'est également pour lui. C'est donc tout de même une procédure très importante, d'où l'importance de bien rédiger le traité de concession qui va définir tout ce que l'on veut que l'aménageur réalise.

Pour le rédiger, c'est quelque chose de compliqué, nous en prendre un AMO un peu spécialiste de cette matière qui va nous assister dans le choix de l'aménageur. Notamment pour rédiger le cahier des charges très détaillé, ensuite pour analyser les candidatures, et pour nous aider dans la signature du traité de concession. Nous avons donc dès maintenant lancer la désignation de cet AMO.

Parallèlement, nous lançons le concours d'architectes pour la médiathèque, nous en reparlerons tout à l'heure. Ce sont des choses qui vont se produire au cours du trimestre. L'aménageur ne réalisera pas la médiathèque, parce que comme elle est très imbriquée avec l'Hôtel de ville, il faut qu'elle reste sous maîtrise d'ouvrage ville. La ville réalisera donc la médiathèque, et l'aménageur réalisera tout le reste, y compris le parvis, les rues, etc. Voilà donc les deux étapes importantes qui vont être faites dès ce trimestre.

Ensuite, l'année prochaine, il y aura pour la médiathèque le choix de l'architecte qui la réalisera, et pour le Cœur de ville, le choix de l'aménageur. Vous serez donc amenés à vous prononcer, ce sera sous forme de concours, peut-être avec plusieurs aménageurs qui nous proposeront leur vision, leurs conditions financières, etc., et il faudra que nous choissions celui qui réalisera ensuite les choses. Nous pensons donc avoir un début des travaux au premier semestre 2020, ce qui laisse le choix des dates. Il y a tout de même beaucoup d'étapes à réaliser avant, déjà cette année, et en 2019 pour le choix de l'aménageur nous allons finaliser et arrêter tout ce qui devra être fait. Voilà donc le programme du Cœur de ville.

Le quatrième point, c'est la médiathèque.

Madame NAPOLY

Je vais faire un petit flash-back pour vous expliquer comment nous en sommes venus à proposer une implantation de la médiathèque accolée à la mairie. C'est au printemps dernier que nous avons lancé une procédure de recrutement d'un bureau d'études spécialisé en matière de programmation de bibliothèques. Nous avons eu trois ou quatre réponses que nous avons finement analysées, et finalement nous avons retenu le cabinet PUZZLE, qui avait déjà en 2011 fait une première analyse de la lecture publique sur la ville. Nous lui avons donc confié trois missions, la première qui est de définir les besoins en matière de lecture publique pour la commune de La Celle-Saint-Cloud ; il s'agissait de nous aider à définir la taille de la médiathèque utile à la ville. La deuxième tâche consistait à positionner la médiathèque dans cet espace Cœur de ville, dans laquelle doit être

intégré un espace associatif d'environ 300 m², mutualisé entre la bibliothèque à certains horaires et l'activité associative à d'autres, de façon à trouver un remplacement à ce qu'est aujourd'hui la salle Charles De Gaulle. À l'issue du choix de l'implantation, assister la ville pour le lancement de la procédure de concours jusqu'au début de la construction de la médiathèque.

Première question : quelle surface construire ? Pour cela, on peut avoir plusieurs approches, et commencer d'abord par regarder les recommandations de l'État. On revient sur cette norme que j'ai déjà eu l'occasion d'évoquer ici, de 0,07 mètre carré par habitant, qui correspond à ce qui permet de développer une politique d'animation et un lieu accueillant pour une médiathèque. C'est surtout la norme qui est le seuil déclencheur des subventions de l'État, puisqu'en passant en dessous, soit 1 472 m² de surface plancher pour La Celle-Saint-Cloud, il n'y a pas de subvention d'investissement et pas de subvention de fonctionnement possibles de la part de l'État. Il faut savoir que la subvention d'investissement est de 30 % à 50 % du montant de l'investissement, en fonction des crédits disponibles l'année où l'on fait la demande de subventions qui sont automatiques. La subvention de fonctionnement est une prise en charge de 50 % de l'augmentation des frais de personnel générée par l'ouverture du site.

Deuxième critère pour réfléchir à la surface construite : la comparaison avec les communes voisines ou de même strate. Davantage que les mètres carrés qui ne disent pas grand-chose, on s'aperçoit qu'il y a une vraie corrélation entre le pourcentage de la population adhérant à la bibliothèque et la taille de la bibliothèque. C'est-à-dire que lorsque l'on a une grande bibliothèque qui respecte ce principe de la norme de 0,07, on s'aperçoit d'une augmentation immédiate du nombre d'adhérents. Pour vous donner quelques chiffres, à La Celle-Saint-Cloud, où nous avons pourtant une politique en termes de personnel et de fonds qui tient la comparaison, nous avons 7 % d'inscrits. Il y en a 21 % à Louveciennes ; 21 % à Marly, qui sont deux bibliothèques un peu en deçà du seuil ; 55 % à Viroflay, qui a une grande tradition de lecture publique ; 31 % à Vélizy. On peut raisonnablement estimer qu'à la construction d'un tel équipement, on va avoir 20 % de la population, il n'y a pas de raison, La Celle-Saint-Cloud n'est pas un îlot par rapport à l'ensemble du reste des communes d'Île-de-France. Il y a en plus une spécificité qui est que cette médiathèque sera située à proximité immédiate d'un lycée qui accueille plus de 1 000 élèves.

Pour définir la surface à construire, un dernier critère et pas le moindre : une définition par le projet. Je pense que nous sommes tous d'accord pour dire que la médiathèque aura une dimension structurante sur notre ville, que l'on souhaite qu'elle touche toute la population, quels que soient l'âge, la catégorie sociale, qu'elle doit être un lieu fédérateur, convivial ouvert, cela va de soi. Nous voulons créer des synergies dans ce lieu, de façon à ce qu'il soit ce que l'on appelle aujourd'hui « un troisième lieu ». Synergies qui vont pouvoir se développer, à la fois avec les associations facilitées par cette salle associative et à la fois intégrées à la bibliothèque ; synergies aussi avec l'ensemble des propositions culturelles de la ville, de façon à ce que le projet culturel de la ville se réorganise à partir de ce nouvel outil. Un lieu qui soit donc compatible avec ce que l'on sait faire aujourd'hui.

Après ce petit exposé, je pense que vous avez compris que nous avons retenu l'hypothèse d'une bibliothèque de 1 500 m² environ qui intègrent les espaces de consultation, les bureaux des bibliothécaires, tout compris, nous avons un détail par poste.

Les hypothèses d'implantation. Nous avons défini un certain nombre de prérequis sur l'implantation de cette bibliothèque. Pour nous aider à les définir il y avait bien sûr l'étude en cours sur le Cœur de ville, mais aussi la première étude que l'on avait faite en 2011, qui avait également ressorti un certain nombre de types d'implantation. Les espaces publics de la médiathèque sont obligatoirement développés sur deux niveaux maximum, pour une question d'organisation, de fluidité, notamment en termes de personnel. La médiathèque ne dispose que d'une seule entrée

principale, parce que deux entrées sont beaucoup plus difficiles à faire fonctionner. En revanche, cela autorise bien évidemment un système d'entrée qui peut être indépendante, hors horaires de la bibliothèque, pour la salle mutualisée entre la bibliothèque et la vie associative. Une entrée prioritairement fixée sur le parvis, et d'autres contraintes que nous avons fixées avec le bureau d'études du Cœur de ville qui permettent de maintenir un stationnement proche de la mairie ; une ouverture visuelle vers la Grande prairie ; et si possible la création en infrastructures de parkings.

Nous avons deux hypothèses, je vais vous montrer les plans. Les blocs de couleurs que vous voyez sont fonctionnels. On ne va pas rentrer maintenant dans les détails mais c'est pour vous montrer que ça rentre, c'est-à-dire que vous allez avoir un bloc espace enfants, un bloc lecture, un bloc documentaire, un bloc salle associative, un bloc archiviste, un bloc lecture presse. Ce projet a la particularité d'associer à la fois une construction, une réutilisation des espaces de la mairie, et éventuellement une mise en synergie qui peut aller jusqu'à un travail notamment avec les services de l'État civil ; ce, pour avoir des liaisons, des fonctionnalités qui puissent interagir. Nous en sommes encore au stade de la réflexion, mais c'est une possibilité ouverte par ce positionnement. L'entrée se fait côté entrée mairie, et vous voyez qu'il y a des petits paliers en niveau N-1 (N est le niveau parvis) où l'on crée un nouveau petit parvis pour une ouverture spécifique de la salle associative, si l'on a besoin qu'elle fonctionne sans la bibliothèque. Cela permet également d'associer les salles d'archives. Dans cette hypothèse également, une idée secondaire (sur laquelle nous sommes encore en train de travailler pour voir si on l'intègre ou pas), serait de libérer les salons d'exposition en haut pour les intégrer dans ce qu'est le hall ouest aujourd'hui. Nous aurions ainsi une liaison entre la bibliothèque et l'espace d'exposition, ce qui peut aussi être très intéressant, en termes de travail.

Le scénario 2 est plus facile à imaginer. Sur notre petit triangle d'aujourd'hui où il y a la crèche, imaginez un bâtiment (comme on les imagine assez facilement lorsque l'on parle de bibliothèque depuis ces dix ou vingt dernières années), avec une ouverture sur le parvis. En N+1, d'autres espaces de la bibliothèque, et en N-1 qui sera le niveau rue, une partie parking, peut-être une partie brasserie, il faut réfléchir à cette implantation.

Si l'on veut faire une sorte d'analyse comparative entre ces deux hypothèses, en termes de qualité urbaine on voit bien que pour les deux on a une bonne visibilité de la médiathèque ; elles répondent bien à la commande d'une présence sur le parvis. L'avantage du scénario 1 c'est qu'il libère l'espace de la pointe, et va permettre éventuellement de trouver, en répondant à cet espace d'attraction provoqué par la bibliothèque côté mairie, d'avoir éventuellement de l'autre côté un espace également attractif pour faire venir du monde. Le but du jeu étant d'animer ce parvis, d'avoir en face éventuellement du logement, mais surtout une activité économique que peut donc être cette brasserie que nous espérons tous un jour voir arriver ; ensuite des services ou des commerces qui pourraient également s'ouvrir sur le parvis et l'animer. C'est donc une solution assez économe en termes de foncier puisqu'en revanche, côté mairie, en dehors d'un bâtiment public on imagine mal ce que l'on pourrait construire d'autre.

En termes de qualité architecturale, je dirais que le scénario 2 du triangle est relativement facile, pour un architecte ce n'est pas très compliqué. Le bâtiment accolé à la mairie sera un plus grand pari, il va falloir trouver la bonne solution pour intégrer ce bâtiment au nôtre. Je ne suis pas très inquiète sur la possibilité de créativité des architectes, on a vu des exemples de choses qui se sont faites sur des bâtiments de la même époque que notre mairie qui montrent que l'on peut avoir d'excellentes idées. En termes de qualité fonctionnelle, c'est-à-dire sur la possibilité de mettre nos petites briques de ce que l'on voudrait mettre dans la bibliothèque, pas de problème sur les deux scénarios. En termes de confort des espaces, tout se résout assez facilement dans les deux hypothèses. Et en termes d'exploitation de l'existant, à mon avis c'est le deuxième point fort du scénario 1 pour nous. Pour les équipes culture, cela va nous permettre de développer beaucoup

plus fortement les synergies entre les différentes parties et les différents agents du service culturel, qui vont tous pouvoir travailler autour et avec les agents de la bibliothèque. C'est-à-dire que l'on n'aura moins de scission entre l'équipe bibliothèque et l'équipe autre de la culture. On se rend compte de l'importance d'avoir un lieu commun pour partager les projets et travailler ensemble.

En termes de coût, qui n'est pas totalement négligeable, les deux hypothèses ont un coût à peu près identique. Il s'établit à 5,4 millions environ, somme qui inclut la construction, la maîtrise d'œuvre, le mobilier, l'équipement informatique et la provision pour imprévus. Le coût net pour la ville, après subventions attendues de la DRAC, du Département, de la Région et de VGP, s'établirait à 2,4 millions environ. En termes de fonctionnement, si l'on part sur une ouverture hebdomadaire de 30 à 35 heures, il faut huit équivalents temps plein pour faire fonctionner cette bibliothèque, exclusivement du personnel bibliothèque. Sachant que viendront en appui des agents du service culturel qui pourront aussi aider au fonctionnement de la bibliothèque. L'État verse une subvention de fonctionnement pendant cinq ans, pour financer la moitié des nouvelles dépenses de personnel. C'est une subvention importante parce qu'elle permet d'abord de prendre le rythme du fonctionnement de la bibliothèque, de se rendre compte du besoin en personnel. Elle permet de faire face à l'éventuel afflux d'adhérents qui existe toujours au moment de l'ouverture de ce type d'équipement. C'est-à-dire que c'est tout nouveau, tout beau, il y a donc forcément beaucoup de monde, après on revient sur des taux d'adhérents plus classiques, mais les premières années sont toujours assez tendues. Aujourd'hui, nous avons quatre équivalents temps plein, il nous faut donc quatre agents supplémentaires. L'idée est donc, en réorganisant le service culturel (ce que l'on saura faire, on a déjà largement travaillé là-dessus), de pouvoir financer ses deux autres ETP sur le budget global du service culturel aujourd'hui.

Pour finir, je peux vous montrer une petite image très sommaire, une coupe qui a été faite par le service technique ici, pour vous donner une idée de volumétrie de ce que peut être une implantation.

Monsieur le Maire

Merci Florence, merci Pierre, merci Jean-Christian. Nous allons ouvrir le débat.

Monsieur BARATON

Je voudrais avoir des précisions. Si j'ai bien compris, les 68 logements Avenue Jean Moulin sont uniquement à caractère social ?

La deuxième chose concerne Beauregard. Je suis un peu surpris, je pensais qu'il y avait une étude qui englobait aussi les futures réalisations. Là, on apprend qu'il y aura 2 nouveaux bâtiments, 68 logements supplémentaires. J'avais compris que la ville avait acheté le terrain à la SIEMP pour le revendre à I3F, mais elle n'en revendait qu'une partie, or j'ai l'impression que tout le terrain sera construit.

Quid également des 400 000 € que devait verser I3F ? Puisque les zones étant construites je ne vois pas où ils vont faire un parking.

Monsieur SOUDRY

C'est bien sûr du logement social qui est construit, sauf sur l'extension où 6 logements sont à loyers libres.

Concernant le terrain, nous avons acheté à la Ville de Paris la totalité du terrain, et nous en avons recédé une partie à I3F pour construire la première tranche. Lors de cet achat de cette première tranche, I3F nous a versé les 400 000 € de réalisation de parkings, le terme du contrat est donc

respecté. Ces 400 000 € seront bien sûr utilisés pour la requalification de l'Avenue Maurice de Hirsch, telle que l'a exposée Jean-Christian. Au début et à la fin il y aura des parkings constitués, et au milieu il y aura des places de parking tout le long de l'avenue.

Pour la deuxième tranche, nous allons effectivement revendre à I3F une deuxième partie de la parcelle acquise auprès de la Ville de Paris. Ce qui fait qu'en gros, sur cette parcelle, nous en avons vendu un tiers à I3F et conservé les deux tiers, nous allons vendre un deuxième tiers à I3F et nous conserverons définitivement un tiers.

Monsieur BLANCHARD

Vous nous donnez des informations terriblement importantes et terriblement engageantes pour l'avenir de la commune. Je concentrerai tout de suite mon intervention sur le programme triennal, parce que cela me paraît le point le plus important ; les autres méritent bien sûr d'être discutés mais on en apprend de belles sur celui-ci. Vous nous indiquez que l'on est à 15 % de logements sociaux en 2018, ce n'est pas tout à fait cela parce que vous comptabilisez des choses en cours de construction. Autant que je m'en souvienne, on parlait de 6,5 % en l'an 2000.

Monsieur le Maire

Non, nous étions à moins de 1,5 % fin 1999.

Monsieur BLANCHARD

En 18 ans, on a fait les deux tiers ou les trois quarts du chemin, si vous voulez. Il nous reste deux ans pour faire un peu plus du quart, si l'on admet votre logique, et on voit que vous agissez un peu dans la précipitation parce que vous êtes rattrapés par la patrouille, et qu'il y a des obligations légales que vous n'avez pas su respecter depuis 18 ans. J'ajoute qu'en 2025 il faudra en avoir produit 5 % de plus, et je suppose que vous avez des idées sur la manière de répondre à cette obligation.

Deuxième constat par rapport à cela, comme on l'avait pressenti c'est sur Beauregard que tout se concentre. Vous nous dites qu'il y aura 180 à 200 logements à Beauregard en PLUS sur le secteur de Béchevet, mais vous oubliez de rappeler qu'à Maurice de Hirsch en cours, plus Maurice de Hirsch ou deux nouveaux bâtiments arrivent derrière, cela veut dire que vous allez mettre les deux tiers des logements sociaux pour répondre à vos obligations sur Beauregard. Ce, alors que l'on vous indique depuis 18 ans que l'on va en arriver là parce que vous n'avez pas fait ce qu'il fallait jusqu'à présent. Peut-être que le mot est un peu fort, mais je trouve cela indigne, parce que l'on a vu tout cela venir et vous avez pris la solution de facilité. Maintenant que vous êtes le dos au mur, vous n'avez plus d'autre solution que celle-là, je trouve cela assez affligeant.

Monsieur le Maire

Monsieur Blanchard, on a malheureusement été habitué à des propos parfois assez violents. Concernant l'indignité, c'est facile, c'est un mot qui est fait pour blesser. Il est injuste parce que la réalité c'est que dans le programme de construction de logements qui vous est présenté ce soir, les deux tiers des constructions nouvelles ne sont pas dans le quartier de Beauregard.

Monsieur BLANCHARD

Je parlais des logements sociaux, je ne parlais pas des constructions nouvelles.

Monsieur le Maire

Je parle de logements sociaux, les deux tiers des constructions nouvelles de logements sociaux sont dans d'autres quartiers que celui de Beauregard, c'est ainsi. Si l'on regarde la répartition (sans avoir forcément les chiffres sous les yeux, Pierre ne les a pas présentés à ce stade), sur la réalité du logement social, on n'a pas que la SIEMP il y a plusieurs bailleurs sociaux sur la ville, et la répartition de l'ensemble du logement social tend à se diffuser sur la ville. Nous avons toujours essayé de faire, non pas dans la précipitation, des opérations qui s'intègrent bien. Je pense que l'opération Corneille, l'opération Jean Moulin et la Poste seront de belles opérations, de même que Maurice de Hirsch.

Deuxième aspect que je voudrais souligner : aujourd'hui, les gens qui arrivent sur le domaine de Beauregard sont admis dans la mesure où ils respectent les critères de logement social. Notre souhait, et cela a été clairement écrit dans le PLU, dans le PADD, c'est de diversifier le logement. À Beauregard il faut du logement intermédiaire, du logement social et aussi du logement privé, Monsieur Blanchard, ainsi que sur les autres quartiers. C'est en cours, c'est quelque chose que nous faisons. La requalification du domaine de Beauregard est une opération très importante, je redis, parce que je l'ai dit à plusieurs reprises, que créer des logements sociaux de qualité, avec des logements à loyer libre, des ascenseurs, est quelque chose de capital sur le domaine de Beauregard. Je sais que j'ai parfois fait sourire, mais c'est très important pour une population qui vieillit. Aujourd'hui sur le domaine de Beauregard la réalité c'est 1 % de logements accessibles, lorsque l'on connaît la part de personnes qui vieillissent, on a un vrai problème. À telle enseigne, Monsieur Blanchard, que nous allons négocier une convention de parcours résidentiel, que Laurence présentera tout à l'heure, avec le bailleur, afin de résidentialiser. Parce qu'au fond l'idée c'est d'aller vers une résidentialisation du domaine de Beauregard, aujourd'hui, pour 2 500 habitants on a 2 gardiens, et le dimanche c'est à se demander s'il y a même un gardien. La réalité c'est qu'il faut gérer ce domaine pour répondre à ces problèmes.

Voilà ce que je voulais vous dire, je termine sur la convention de parcours résidentiel. Ces logements, équipés d'ascenseurs, seront des logements neufs comme ceux de Victor Hugo. On a d'ailleurs eu des retours nombreux et très positifs des gens qui habitent ces logements des années 2020 et non pas des années 60. Le fait de proposer en priorité, en respectant le code de l'habitat et de l'urbanisme, ces logements aux résidents Cellois, cela ne me choque pas du tout. Lorsque l'on est présent dans les commissions d'attribution des logements, c'est pour défendre des gens que l'on connaît, on a donc le droit, en tant qu'élu, de faire cela, et de proposer à des gens qui vivent parfois dans des logements indignes (c'est juridiquement la qualification qui convient), des logements de qualité. Voilà donc, Monsieur Blanchard, ce que l'on voulait faire et ce que l'on fera d'ailleurs, dans l'intérêt de tout le monde. Ce qui conclura la rénovation, la résidentialisation du domaine de Beauregard, c'est l'étude urbaine qui a été engagée et qui vise à préserver le caractère de cité-jardin. Parce que c'est cela qui sera conservé, il n'y a pas de densification du domaine à prévoir, ce n'est pas du tout notre intention ; quoi qu'en dise Monsieur Baraton, il n'y en aura pas. Nous garderons le domaine en respectant sa configuration, son image, son paysage. L'étape ultime que nous ne perdons pas de vue c'est la forêt de Beauregard, avec ses richesses de faune, de flore, sa richesse écologique qu'il faudra également mettre en valeur. Cela viendra dans une troisième étape.

Monsieur SOUDRY

Il n'est effectivement pas vrai que tous les logements sociaux sont sur Beauregard. Mais il faut tout de même voir que le conventionnement est un moyen important pour la SIEMP pour rénover les immeubles de Beauregard. J'en conclus donc que vous ne souhaitez pas conventionner et que vous ne souhaitez donc pas rénover les immeubles de Beauregard, mais les conserver tels qu'ils

sont. C'est votre choix, nous ne faisons pas le même, nous voulons les rénover, et la rénovation passe par le conventionnement qui permet d'avoir des logements de bien meilleure qualité.

D'autre part, l'étude urbaine permettra de diversifier, et il n'est peut-être pas interdit de penser qu'il y aura plus tard des logements privés dans Beauregard, de façon à en faire un quartier ouvert qui ne concentre pas que de la location. Et peut-être que cette étude urbaine nous dira qu'il faudra démolir telle barre et la remplacer par des logements privés.

Monsieur BLANCHARD

Vous êtes en train d'expliquer ce que vous ferez demain, alors que l'on vous reproche ce que vous faites pour le moment. Il ne s'agit pas d'inverser le raisonnement.

Monsieur le Maire

Monsieur Blanchard, la rénovation du domaine de Beauregard est inéluctable, que vous le vouliez ou non, nous irons vers une requalification du domaine de Beauregard. On ne peut pas accepter que des gens vivent dans des logements d'il y a 60 ans, avec pour perspective de rester dans des logements qui présentent aujourd'hui y compris des problèmes de sécurité et d'hygiène. Cela fait des années que vous luttez contre ce projet, mais vous avez tort ! Nous allons vers une requalification, une rénovation du domaine, c'est l'intérêt des habitants du domaine qui est en cause.

Madame DELAIGUE

Je suis un peu surprise, pour ne pas dire davantage. On découvre tout ce programme-là en conseil, alors que ce n'était pas à l'ordre du jour et que l'on n'a pas eu de documents préalables. On peut bien sûr réagir à chaud, je suis d'accord, on peut discuter, l'accessibilité c'est très bien, d'autres choses le sont moins, tout est à Beauregard, il n'y a pas de souci. Mais un peu de respect pour les conseillers municipaux présents autour de la table, que l'on nous donne tout cela calmement, vous nous remettez le document que vous nous avez présenté avant le conseil et on l'étudie. Pourquoi ne pas se voir en conseil extraordinaire car c'est un sujet majeur ? Ensuite, on peut en débattre de façon publique, il n'y a pas de souci. Je suis choquée de découvrir tout cela ainsi, maintenant. C'est très intéressant, il y a des choses positives, et d'autres qui nous créent peut-être des soucis, mais je trouve que ce n'est pas bien.

Monsieur le Maire

Ce n'est pas bien mais cela répond tout de même à l'une de vos demandes. Parce que rappelez-vous, et Monsieur Blanchard l'a même écrit dans une tribune de l'opposition, que vous nous reprochiez de vous présenter les projets les uns après les autres sans articulation. Nous avons pris le soin ce soir de vous les présenter, il n'y a pas de décisions stratégiques qui vont être arrêtées pour les vingt-cinq ans à venir. Vous verrez que les décisions qui sont proposées sont relativement mineures. Nous voulions faire une présentation globale des grands projets, et nous reviendrons ultérieurement, soit dans des commissions municipales classiques et ensuite au conseil municipal, soit dans des réunions de concertation informelles, comme nous l'avons fait dans le passé. Je vous avais répondu, Monsieur Blanchard, sur la requalification du domaine de Beauregard en vous disant que l'on se réunirait, que l'on en parlerait, que nous examinerions les scénarios ensemble, et que les arbitrages résulteraient de choix collectifs, en respectant évidemment la règle majoritaire, mais au moins tout le monde pourrait s'exprimer, et nous le ferons. Ce soir, c'est une présentation très globale qui est faite, il est vrai que nous avons pris le risque de tout vous présenter, mais nous reviendrons sur chacun des éléments. On a une série de trois conseils municipaux, uniquement sur octobre, novembre et décembre. Ils seront mis à profit pour rentrer dans le détail, ils seront précédés de réunions en commissions municipales, voire de réunions de concertation sur le sujet.

Je pense que la médiathèque mérite en soi une concertation, ainsi que le Cœur de ville, et on reviendra bien évidemment sur la question de la construction de logements, du domaine de Beauregard.

Ce soir, on a pris le parti et le risque de tout vous présenter, et lorsque je parle de présentation c'est un début de débat. Mais je suis bien conscient que l'on ne va pas au fond des choses, qu'il y a des tas d'observations qui reviendront dans les prochaines semaines et les prochains mois, et que nous aurons l'occasion de redébattre et de rediscuter largement de tous ces projets. Évidemment, on vous remettra les documents dans les tout prochains jours, vous aurez l'ensemble de la présentation, et nous aurons l'occasion de redébattre de tout cela.

Monsieur BLANCHARD

Une simple remarque : pendant des années vous nous avez dit qu'il n'y aurait plus de logements sociaux supplémentaires à Beauregard, et aujourd'hui on découvre que vous ne pouvez plus faire autrement. Dont acte.

Monsieur le Maire

Il y en a ailleurs, dans tous les quartiers. On voit un nombre de communes carencées et soumises à des pénalités budgétaires extrêmement dures, Le Chesnay pour ne pas la citer c'est 1,5 million de pénalité qui se rajoute, qui a obligé cette mairie à augmenter de 10 % ses impôts locaux. Êtes-vous prêts à voter ce type d'augmentation ? Évidemment non. Je veux le dire parce que lorsque l'on ne fait pas les choses, l'immobilisme n'est jamais une réponse aux problèmes, il faut avancer.

Monsieur BARATON

Monsieur Soudry, vous dites que lorsque c'est conventionné une réhabilitation est possible. Je suis entièrement d'accord. Force est de constater que les réhabilitations précédentes n'ont pas été des réussites. Dans ce cas-là, il faudrait aussi mettre dans les contraintes que les logements deviennent accessibles, c'est-à-dire qu'il y ait au moins une contrainte d'ascenseur. Parce que là c'est très bien, vous faites de nouveaux logements qui sont heureusement aux normes, c'est parfait, mais les 2 500 actuels sont toujours sans ascenseur.

Monsieur le Maire

Vous touchez du doigt le problème.

Monsieur BARATON

Vous augmentez le pourcentage des gens parce que vous augmentez ceux qui ont accessibles, mais cela ne change pas le sort des 2 500 qui restent non accessible.

Monsieur le Maire

Je pense que là où l'on a des soucis, quel que soit le quartier concerné, en matière d'amiante, de plomb, il faudra être extrêmement ferme et demander la démolition d'immeubles qui ne sont plus acceptables aujourd'hui.

Monsieur SOUDRY

En ce qui concerne l'accessibilité, il est clair que les rénovations que fait aujourd'hui la SIEMP sont tout de même un grand progrès ; je pense que les gens qui habitent des immeubles rénovés sont mieux que ceux qui n'y sont pas. Mais il est vrai qu'ils ne traitent pas le problème de l'accessibilité parce qu'il est très difficile à résoudre dans les logements existants. C'est sans doute pour cela que

l'étude urbaine proposera qu'un certain nombre de bâtiments actuels soient démolis, pour reconstruire à la place des logements qui seront accessibles.

Monsieur DASSE

Une proposition : comme beaucoup d'entre nous j'imagine, et comme l'a signalé Marie-Pierre Delaigue, j'ai été surpris du fait que cette très importante discussion et cette présentation qui vient de nous être faite ne soient pas inscrites à l'ordre du jour. Cela nous aurait permis de préparer un peu l'ensemble de ces sujets. Je voulais donc vous faire une proposition qui serait que l'on puisse prendre acte ce soir du fait que l'on constitue quatre groupes de travail, un pour chacune des priorités ou des projets qui nous ont été présentés, ouverts à tous les élus qui le souhaitent. Ce, pour pouvoir travailler ensemble sur ces différents sujets, et apporter nos éventuelles propositions.

Monsieur le Maire

C'est la proposition que j'ai faite précédemment. Puisque les commissions, les réunions de concertation sont bien les groupes de travail que vous évoquez. On le fera ainsi sur les thèmes que nous avons à travailler, et il faudra avancer, ce soir c'est juste une présentation. Évidemment, nous aurions pu ne pas la faire (mais il est préférable de l'avoir fait) et dire que l'on verra, que l'on va traiter tel sujet, et tel autre au conseil municipal suivant. Là, on vous a présenté une globalité. Au fond, on se disait d'ailleurs que ce n'est pas tout à fait un débat d'orientation budgétaire, cela n'existe pas dans le Code général des collectivités locales mais cela pourrait s'appeler un débat d'orientation foncier, stratégique d'aménagement urbain. C'est un peu une nouveauté parce que cela n'existe pas formellement dans ce code, mais c'est quelque chose que nous expérimentons. Bien entendu, nous travaillerons ensuite de manière approfondie, dans le cadre des commissions qui existent, les gens sont représentés, la commission d'appel d'offres sera même saisie puisque, notamment pour le projet bibliothèque les membres de cette commission seront appelés à siéger dans le cadre du jury de concours. Vous voyez donc que chacun d'entre nous sera présent et sera appelé à en décider. La méthode va se préciser au cours des prochains mois, je pense que l'on n'en aura pas fini au 31 décembre, on continuera au printemps prochain à développer et verrouiller les décisions importantes. Nous travaillerons à l'occasion des mois qui viennent, collectivement, sur ces grands sujets.

Monsieur SOUDRY

Je pense que la constitution d'un groupe de travail formel n'est pas forcément adaptée. Si je prends l'exemple de Beauregard, il y a un groupe de travail Ville/SIEMP en cours, on ne va pas faire un travail parallèle à ce groupe. En revanche, ce qui est important c'est qu'à chaque fois que ce groupe arrivera à des idées, on puisse échanger dessus avant qu'elles ne soient complètement arrêtées. Il s'agit plutôt de se donner des points de rendez-vous réguliers, mais en laissant travailler les gens, c'est un peu différent.

Monsieur BARATON

Pour revenir au Cœur de ville, lors de la réunion de présentation il y a six ou sept mois, j'avais posé la question du nombre de logements à caractère social, et on m'avait répondu qu'il n'y en avait pas. Or, sauf erreur de ma part, vu le nombre de surfaces plancher il y en aura obligatoirement. Si oui, pourquoi, alors que vous nous dites que les travaux commenceront en 2020 ou 2021, vous n'en comptez aucun pour le cœur de ville, alors que vous en comptez déjà sur Beauregard qui seront peut-être construits après ? Ma première question est la suivante : est-ce qu'il y aura des logements à caractère social dans le Cœur de ville ?

Monsieur le Maire

Mais il y en a déjà.

Monsieur BARATON

Oui, mais au-delà d'une certaine surface de construction, il me semble bien que l'on a une obligation de logement social.

Monsieur le Maire

Oui, 3 200 m², mais ce sera mesuré opération après opération.

Monsieur BARATON

Alors chaque îlot ne fera pas 3 200 m² et il n'y aura donc aucun logement social ?

Monsieur le Maire

Qu'allez-vous encore imaginer ? Quelle est votre question ?

Monsieur BARATON

Lorsque j'avais posé la question à la réunion de présentation il y a six ou huit mois, ou un an, on m'avait dit qu'il n'y avait pas de logement à caractère social dans le Cœur de ville. Si les seuls potentiels sont ceux qui sont à Corneille ou ceux de la Poste, il me paraît surprenant qu'en construisant autant de logements il n'y en ait pas un peu qui soient à caractère social.

Monsieur le Maire

Il y en aura probablement.

Monsieur BARATON

Ce n'est pas ce qui a été dit à la réunion.

Monsieur SOUDRY

Actuellement, on ne peut pas préjuger. Ce sera le traité de concession qui devra préciser à l'aménageur quel taux de logements sociaux l'on veut. Aujourd'hui, cette question-là n'est pas tranchée.

Monsieur le Maire

D'autant plus que les logements en accession à la propriété sociale, comme ceux qui sont envisagés notamment pour la Poste, sont des logements qui, d'après la loi ELAN, comptent dans le cadre du décompte de la loi SRU. Mais ce sont des logements en accession à la propriété, ce sont donc des logements à la fois sociaux et pas sociaux, vous voyez donc que les repères se compliquent un peu.

Monsieur BLANCHARD

Puisque l'on est sur le Cœur de ville, lorsque l'on nous a présenté la réflexion il y avait trois options de densité, en quelque sorte, on est plutôt à l'option de forte densité si j'ai bien compris.

Monsieur le Maire

Rien n'est décidé sur ce point, c'est un sujet qui reste ouvert et sur lequel on reviendra d'ailleurs. On aura une maquette qui permettra de mieux voir ce que donnent X ou Y logements, un peu plus ou un peu moins.

Monsieur SOUDRY

Je ne sais pas où vous avez pu voir que c'est l'option de haute densité qui a été retenue. Il y a l'emprise et la hauteur qui comptent beaucoup, nous ne souhaitons pas forcément faire des logements très hauts.

Monsieur le Maire

Non, on ne va certainement pas faire des tours, il faut conserver le caractère particulier de notre ville, qui est aussi du logement mais à la fois le caractère vert de La Celle-Saint-Cloud.

Monsieur BLANCHARD

Sur la médiathèque, la réflexion nous va assez bien. Vous avez plutôt pris l'option d'une médiathèque adossée à la mairie, pour pouvoir avoir une continuité entre les deux, et optimiser des espaces qui ne sont pas encore, ce qui nous va.

Madame NAPOLY

Il s'agit à la fois d'optimiser les espaces, puisque l'on s'aperçoit aujourd'hui qu'il y a des espaces vacants dans la mairie, on pourrait donc faire une meilleure utilisation des espaces de la ville. Et il s'agit également d'avoir une vraie synergie au sein de l'action culturelle. Cela est important parce que quoi qu'on en dise, c'est plus difficile de travailler vraiment sur un projet commun. Or là, on va vraiment écrire, dans les mois qui viennent, un projet culturel pour cette médiathèque qui va intégrer l'ensemble du service.

Madame DELAIGUE

Une petite question pour Florence Napoly. Concernant la médiathèque, j'avais cru comprendre qu'à l'heure actuelle, à la bibliothèque, il y avait eu des suppressions de postes et qu'il ne restait peut-être que deux personnes en équivalent temps plein.

Madame NAPOLY

Non, aujourd'hui il ne reste pas deux personnes à la bibliothèque, je pense qu'il reste quatre plus les vacataires dont le nombre est important. Aujourd'hui, l'un des vrais problèmes de fonctionnement de la bibliothèque, ce sont les deux lieux qui nécessitent deux personnes minimum par site, etc., et c'est complexe. Il est vrai que l'on n'a pas recruté tout de suite sur certains postes de TP, parce qu'on voudrait le faire une fois que l'on aura le projet bibliothèque. On préfère donc travailler avec les vacataires sur ce qui est nécessaire pour organiser la bibliothèque pour le moment, et dans six mois, une fois que l'on y verra un peu plus clair, commencer un vrai recrutement qui anticipera le fonctionnement de la future médiathèque.

Monsieur le Maire

D'ailleurs, c'est très important, nous devons écrire un projet culturel et scientifique pour la médiathèque. Ce sera un peu le manuel d'usage, mais beaucoup plus que cela, le document de référence, la finalité qui sera confiée à cette médiathèque. C'est un document très important puisque la DRAC sera extrêmement attentive au contenu et à la qualité de ce document.

Madame NAPOLY

Bien évidemment, on va situer la bibliothèque dans son espace, elle n'est pas hors sol. Après, comment cela va s'articuler avec le lycée ? C'est une question, cela peut être un atout mais aussi plus difficile, on a déjà vu Monsieur Lenfantin, on travaillera de toute façon de concert avec eux.

Monsieur le Maire

Merci Florence. On ne vote pas, par définition, on est sur une présentation, je vous propose que l'on commence les délibérations.

III. FINANCES ET AFFAIRES GENERALES**1. Avenant n°1 à la convention foncière avec l'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France****Monsieur SOUDRY**

On l'a largement évoqué dans la présentation. Vous savez que nous sommes soutenus financièrement par l'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France, qui achète en notre lieu et place des terrains pour les revendre ensuite à des promoteurs. Nous avons donc initialement signé une convention qui prévoyait un certain nombre de choses, et notamment une enveloppe financière limitant l'intervention de l'EPFIF à 6 millions d'euros. Compte tenu des opérations que nous programmons, et que nous envisageons même de réaliser dans un court terme, nous avons convenu avec l'EPF que 6 millions c'était un peu juste. Nous proposons donc de porter le plafond à 15 millions d'euros, nous ne mobiliserons sans doute pas la totalité de cette somme, mais il nous semble important d'avoir une enveloppe suffisamment grande pour pouvoir être libre dans les opérations qui se présenteront dans les prochaines années. Nous proposons donc d'accepter de porter ce plafond de 6 à 15 millions.

Monsieur le Maire

Ce sera notre outil de portage et d'action sur le foncier, financièrement c'est donc tout à fait utile pour nous d'avoir ce soutien très fort des collectivités de la région.

Monsieur BLANCHARD

En commission, j'avais fait part de mon embarras par rapport à cette proposition, qui était d'ailleurs dans l'exposé des motifs, c'est aussi concentré dans le domaine de Beauregard. Les explications que vous nous avez données sur d'autres opérations font que, bien que nous ayons envisagé de nous abstenir au départ parce qu'on ne voyait pas très bien où cela menait, comme c'est plus clair maintenant nous pouvons voter pour.

Monsieur le Maire

D'accord, merci.

Monsieur BARATON

L'assiette du bâtiment du département appartient à la ville ?

Monsieur le Maire

Non, il appartient au département.

Monsieur BARATON

Il aurait pu être avec un bail emphytéotique, comme l'était la Sécurité sociale.

Monsieur le Maire

Lequel ?

Monsieur BARATON

L'espace territorial.

Monsieur SOUDRY

Non, l'assiette de l'espace territorial appartient bien au département et non pas à la ville. Ce n'est pas du tout le même cas que la Sécurité sociale où il y avait un bail emphytéotique, il est donc en pleine propriété chez eux. Simplement, nous les avons vus, nous leur avons fait part de notre projet et ils sont tout à fait d'accord. Ils demandent surtout que le jour où l'on aura besoin de leur parcelle, que l'on reconstitue le nombre de mètres carrés correspondant et qu'on leur mette à disposition. Vous avez vu que sur le schéma il y a également du rouge en face où sont actuellement les pompiers, c'est ici que devra être construit l'immeuble abritant les services du département, à moins que d'ici là d'autres opportunités se présentent. Le principe c'est que l'on a un accord du département qui quittera ce lieu le jour où l'on aura reconstruit ces surfaces.

Monsieur BARATON

Ce qui veut dire qu'il n'y a pas de dédommagement par rapport au terrain ?

Monsieur SOUDRY

A priori non puisqu'on les relogé, on leur redonnera la propriété d'une surface équivalente ailleurs. On n'a pas encore finalisé la convention, mais on a eu un accord oral et un échange.

Monsieur BARATON

Le passage est tout de même très important au niveau des sommes, peut-on connaître l'évaluation des terrains privés sur la zone ? Parce que l'on double la somme de départ et on ne monte pas à une telle somme sans projet derrière. Les terrains à acheter sur la ville, qui ne lui appartiennent pas, il n'y en a tout de même pas beaucoup. Peut-on connaître le montant de la négociation SAUQUET ?

Monsieur le Maire

Non, ce qui est en cours de négociation, par définition, n'a pas vocation à venir sur la place publique.

Monsieur SOUDRY

Surtout que juridiquement ce n'est pas nous qui achetons mais l'EPF. C'est donc une affaire entre l'EPF et les SAUQUET, de même que c'est une affaire entre l'EPF et le propriétaire de Jean Moulin. Nous ne pouvons pas vous donner des éléments de négociation sur deux entités extérieures.

Monsieur le Maire

Est-ce qu'il y a des votes contre ? Abstentions ? C'est approuvé, merci.

Vu le Code général des Collectivités territoriales,

Vu la délibération du 6 mars 2018 autorisant la signature d'une convention d'intervention foncière entre la commune de La Celle Saint-Cloud et l'Etablissement Public Foncier d'Ile de France (EPFIF),

Considérant la nécessité d'augmenter l'enveloppe financière initialement fixée dans la convention afin de permettre une meilleure intervention de l'EPFIF,

Vu l'avis favorable émis par les membres de la Commission Finances et Affaires générales du 3 octobre 2018,

Vu le projet d'avenant établi entre les parties à cet effet,

Le Conseil municipal
Après en avoir délibéré,
A l'UNANIMITE des membres présents et représentés,

Décide

D'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 1 à la convention avec l'Etablissement Public Foncier d'Ile de France, ci-annexé.

La présente délibération fera l'objet des mesures de publicité et de transmission prévues par les textes de loi en vigueur. Elle pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans les deux mois à compter de sa publication.

2. Signature d'un protocole d'aide départementale aux communes visant à atteindre leurs objectifs triennaux de production de logements

Monsieur le Maire

Le Département a mis en place un dispositif financier, j'ose dire que nous allons solliciter des financements.

Monsieur SOUDRY

Le Département souhaite aider les communes à réaliser leurs objectifs de logements sociaux (cette fois c'est très largement orienté en logements sociaux), en mettant en place un ensemble de dispositifs décrits dans l'annexe, notamment des incitations financières. Il apportera un soutien de 2 000 € par logement PLUS et 4 000 € par logement PLAI pour les opérations neuves réalisées, avec une modification complémentaire de 1 000 € par logement, ainsi que d'autres éléments.

Le Département veut donc aider fortement les communes à réaliser leurs objectifs de logements sociaux, je pense que nous ne saurions rester en dehors de cette proposition. Ces sommes qui viendront en subventions sur les opérations qui vont être réalisées sont tout de même très importantes, et il serait dommage de s'en priver en refusant cette convention.

Madame DELAIGUE

Lorsque j'ai découvert cette résolution, j'ai été on ne peut plus choquée de voir que le Département est prêt à aider les communes, la nôtre en particulier qui a tout de même beaucoup de retard en matière de production de logements sociaux, à atteindre son objectif, alors que par ailleurs le Département ne trouve plus d'argent pour aider notre ville dans son programme d'aide sociale, le CPEA, etc. Je ne comprends pas. Ils trouvent beaucoup d'argent pour les logements sociaux, c'était tout de même notre rôle d'en trouver, et là on va nous aider. En revanche, pour le CPEA et d'autres activités sociales de la ville il n'y a plus d'argent.

Monsieur le Maire

Je ne sais pas si l'on peut dire les choses ainsi. D'abord, on n'est pas dans une assemblée départementale mais dans une assemblée communale. La politique du Département est la sienne propre, je ne vais pas demander à notre conseillère départementale de l'exposer. D'ailleurs, il faut peut-être nuancer sur la prévention, je crois qu'il est prévu un peu de financement au titre de la prévention générale. Ce n'est donc pas rien d'un côté et tout de l'autre, c'est tout de même un peu plus nuancé.

Monsieur BARATON

Le Département va subventionner les communes à hauteur de 2 000 € par logement, mais nous ne sommes pas tellement concernés parce que la ville n'en construit pas.

Monsieur SOUDRY

Tous les projets de construction sont des constructions neuves. C'est le bailleur qui recevra l'argent.

Monsieur le Maire

C'est-à-dire qu'au lieu d'avoir une subvention foncière de la commune, c'est le département qui l'assure.

Monsieur BARATON

On ne va pas revenir sur les bailleurs mais lorsque l'on voit les bénéficiaires actuels des grands bailleurs, on peut s'étonner que le département, qui nous a tout de même augmenté les impôts de manière très significative, les finance. Certains, membres de ces conseils, font eux-mêmes partie de certains conseils d'administration.

Monsieur le Maire

Je n'ai pas compris le sous-entendu.

Monsieur BARATON

Il n'y a pas de sous-entendu, Monsieur le Maire, vous savez très bien qu'à une époque certains politiques étaient aussi patrons d'offices HLM. Cela veut donc bien dire que cela sera donné au bailleur, on est bien d'accord.

Monsieur le Maire

Oui, oui.

Monsieur BLANCHARD

Pour compléter ce que vient de dire Marie-Pierre Delaigue, je vous rappelle que l'ensemble du conseil s'était indigné lorsque l'on avait appris que le département se désengageait de son appui au CPEA. On ne parle pas de politique départementale mais on en avait bien parlé à cette occasion. Nous ne pouvons pas nous empêcher, et vous le comprendrez, de faire le pendant entre deux dispositions. J'ajouterai également que si l'on était dans une commune qui avait déjà rempli ses obligations en matière de logements sociaux, on ne serait pas très content d'apprendre que le département donnait une aide aux mauvais élèves.

Monsieur le Maire

Ecoutez, on ne va pas se plaindre à la place des communes qui sont dans cette situation, nous sommes dans une situation qui est justement intéressée par ce projet. On a donc le choix entre

accepter et refuser, et on vous propose d'accepter. Je vais donc mettre aux voix : est-ce qu'il y a des votes contre ? Abstentions ? Je vous remercie, c'est approuvé.

Vu le Code général des Collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil départemental du 28 septembre 2018 visant à accompagner les communes des Yvelines à atteindre leur objectif de production de logements locatifs sociaux à horizon 2025, conformément aux lois SRU et ALUR,

Vu l'avis favorable émis par les membres de la Commission Finances et Affaires générales du 3 octobre 2018,

Vu le projet de protocole détaillant les outils et moyens que le Département met à disposition des communes à l'occasion de cette intervention, notamment un soutien financier aux opérations de logements sociaux en attribuant aux opérateurs des subventions.

Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré,
A la MAJORITE des membres présents et représentés,
Pour : 32
Abstentions : 2 – M. BLANCHARD, Mme DELAIGUE

Décide

D'autoriser Monsieur le Maire à signer le projet de protocole proposé par le département et ses éventuels avenants.

Ce protocole prend effet à partir de la date d'approbation par la commune en Conseil municipal. Il est reconduit tacitement pour la triennale suivante, sauf résiliation de l'une des parties, au moins trois mois avant la fin de la période triennale en cours.

La présente délibération fera l'objet des mesures de publicité et de transmission prévues par les textes de loi en vigueur. Elle pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans les deux mois à compter de sa publication.

3. Convention de partenariat avec la société immobilière 3F visant à favoriser des parcours résidentiels

Madame AUGERE

Bénéficiaire d'un logement mieux adapté en fonction de l'évolution des besoins, au bon moment et pour le bon endroit, tel est l'objet même d'un parcours résidentiel. Différents dispositifs législatifs et réglementaires visent à organiser la libération des logements ne correspondant plus à la situation des personnes, en leur proposant des logements mieux adaptés à leurs besoins actuels.

Toutefois, le parcours résidentiel est un projet stratégique qui va au-delà du strict cadre réglementaire. Une partie de la population celloise rencontre des difficultés pour obtenir un logement. Beaucoup sont logés à un prix plus élevé ou dans un logement non adapté à la composition de la famille, aux revenus, aux besoins qui évoluent. C'est notamment le cas des familles résidentes, des Cellois en situation de handicap, de perte d'autonomie ou connaissant des difficultés pour accéder à leur logement. Ces problématiques sont particulièrement marquées sur le domaine de Beauregard qui compte moins de 2 % de logements accessibles, c'est-à-dire équipés d'ascenseurs.

Dans cette perspective, la société immobilière 3F et la commune ont souhaité passer une convention afin de prioriser l'accès au logement de ces personnes dans le parc locatif, et ainsi contribuer à favoriser des parcours résidentiels. Il est proposé aux membres du conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention de partenariat entre la commune et la société immobilière 3F, visant à favoriser des parcours résidentiels, et pour une durée égale à celle des conventionnements des logements. En annexe, vous avez le projet de convention, sachant que sur table vous avez cette convention qui vous a été remise.

Monsieur BLANCHARD

Il me semble que cette délibération aurait pu passer en commission, ce qui aurait pu permettre de répondre à un certain nombre de questions. Est-ce que ces parcours se font à la demande des personnes, ou est-ce que c'est quelque chose qui peut s'imposer à eux ? Notamment est-ce qu'un logement qui serait considéré comme pas adapté, par exemple une personne seule dans un 4 pièces, serait libéré d'autorité ? Et lorsqu'il y a changement de logement, est-ce qu'il n'y a pas pour les locataires en cours un risque de surloyer ?

Madame AUGERE

Sur la première question, c'est effectivement sur la base du volontariat, une personne doit être demandeuse de logement, doit avoir rempli et doit bénéficier de ce que l'on appelle un numéro unique régional.

Sur la deuxième question, c'est essentiellement avec Elogie SIEMP qu'il y a ce type d'échange, des personnes qui quittent de grands logements pour de plus petits, il n'y a effectivement pas d'écart de loyer.

En ce qui concerne la partie des surloyers, c'est réglementaire, et effectivement tous les ans chaque locataire d'un logement social doit communiquer à son bailleur ses revenus. En fonction de ces derniers il y a calcul ou pas d'un surloyer.

Monsieur le Maire

Je rajoute que le réglementaire c'est le réglementaire, là, c'est une convention. L'idée est de mettre de la souplesse, notamment pour les demandeurs. Il ne s'agit pas de sortir de leur logement les gens qui sont bien là où ils sont, certainement pas. Mais pour les personnes à mobilité réduite notamment, il faut qu'on leur donne cette faculté, cette possibilité, cette opportunité d'aller vers des logements plus adaptés. Au lieu d'appliquer un peu bêtement les réglementations de l'État, on introduit un facteur personnel, humain, qui permet de mieux répondre à des priorités absolues, par exemple les personnes handicapées, les personnes à mobilité réduite, les familles en difficulté. L'idée est d'introduire ce qui existe déjà de fait dans les commissions d'attribution, on lui donne un caractère conventionnel. Et pour répondre à votre question de tout à l'heure, il faudra informer les gens potentiellement intéressés de cette possibilité de candidater à des logements mieux adaptés à leur situation.

Madame DELAIGUE

A titre d'information, dans le petit livret que nous distribuait Elogie Siemp pour nous qui sommes locataires de la résidence, le parcours résidentiel est décrit. Un certain nombre de sociétés immobilières qui font du logement social sont partenaires de ce concept, dont I3F, Elogie SIEMP et beaucoup d'autres.

Je voulais également dire, indépendamment de tout cela, que Monsieur Blanchard a posé une question à laquelle vous n'avez pas répondu : pourquoi ce projet de convention n'est pas passé en commission ?

Monsieur SOUDRY

Effectivement, elle était inscrite à l'ordre du jour, on en a parlé, mais le texte n'était pas prêt et n'a pas été remis.

Monsieur le Maire

Pierre l'a présenté, vous en avez parlé, le texte a dû faire l'objet d'un échange avec I3F, puisqu'il s'agit d'une convention, il fallait qu'elle soit acceptée en termes identiques par le bailleur et par nous-mêmes. Je pense que c'est ce qui s'est passé.

Monsieur DASSE

Dès lors qu'il n'existe que 2 % de logements réellement accessibles au PMR, avez-vous le sentiment que cette convention va pouvoir être opérationnelle, ce qui ne veut pas dire qu'il ne faut pas la faire, ou trouver une réalité de fonctionnement.

Monsieur le Maire

Justement, l'objet de la construction des logements accessibles, les 180 logements dont on vous a parlé tout à l'heure sur les différents quartiers, c'est que ce sont des logements accessibles, qui vont augmenter le taux qui est actuellement de 2 %, voire moins d'ailleurs, en fait on est plutôt autour de 1 %. Aujourd'hui je crois que la réalité c'est 10 logements accessibles.

Un intervenant (01.59.32)

Il y en a 10 sur Beauregard, plus les logements de Victor Hugo, ce qui fait 62 logements en tout.

Monsieur le Maire

On augmente progressivement le taux, vous voyez ce que représentent 10 sur 2 500.

Monsieur BARATON

Justement, Monsieur le Maire, c'est bien d'avoir 62 logements accessibles, mais il serait intéressant que Elogie SIEMP et I3F acceptent qu'une majorité de leurs logements soient attribués à des gens qui en ont vraiment besoin, parce que ce n'est pas le cas de Victor Hugo actuellement. Si vous allez dans les bâtiments neufs de Victor Hugo, vous vous apercevrez qu'il y a très peu de gens à mobilité réduite. Il faudrait qu'il y en ait un pourcentage significatif permettant à des personnes à mobilité réduite d'avoir ces logements-là. Parce que si vous en faites certains accessibles mais que les gens à mobilité réduite n'y ont pas accès, on ne règle pas le problème.

Monsieur le Maire

C'est tout l'objet de la convention qui n'existait pas avant. La deuxième raison c'est qu'effectivement à Victor Hugo ce sont des logements Elogie SIEMP, et là on parle de logements I3F, avec lequel est la convention avec la ville. C'est là où l'on met un outil d'action qui doit être efficace.

Madame AUGERE

Par ailleurs, pour préciser, dans chaque demande de logement social la personne spécifie sa situation. Lorsqu'elle est en situation de mobilité réduite, cela figure dans sa demande de logement.

Monsieur le Maire

S'il n'y a plus d'autres questions, je mets aux voix : est-ce qu'il y a des votes contre ? Abstentions ?
C'est approuvé, merci

Vu le Code général des Collectivités territoriales,

Considérant la nécessité de favoriser sur le territoire cellois, notamment sur le domaine de Beauregard, des parcours résidentiels, au profit des familles résidentes, des cellois en situation de handicap, en perte d'autonomie, ou connaissant des difficultés pour accéder à leur logement,

Considérant la volonté partagée de la société immobilière 3F et de la commune de La Celle Saint-Cloud de mobiliser leurs compétences et moyens respectifs dans l'atteinte de cet objectif pour les opérations que le bailleur développerait sur la commune, à travers une convention de partenariat,

Vu le projet de convention établi entre les parties à cet effet,

Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'UNANIMITE des membres présents et représentés,

Décide

D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat entre la société immobilière 3F et la commune ci-annexée, visant à favoriser des parcours résidentiels et pour une durée égale à celle des conventionnements.

La présente délibération fera l'objet des mesures de publicité et de transmission prévues par les textes de loi en vigueur. Elle pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans les deux mois à compter de sa publication.

4. Modification du tableau des effectifs suite aux avancements de grade et promotion interne 2018

Madame AUGERE

Vous êtes maintenant habitués à ce type de délibération, pour faire suite aux différents mouvements des effectifs intervenus cette année en 2018, plus précisément depuis avril, et suite aux différents recrutements, aux différents avancements de grade ainsi qu'aux résultats de la promotion interne pour cette année 2018. Il convient donc de mettre à jour le tableau des effectifs, en supprimant et en créant un certain nombre de postes dans des filières et des cadres d'emplois respectifs, avec effet au 1^{er} octobre 2018. Il est proposé aux membres du conseil municipal de prendre en compte ces modifications proposées, à effet au 1^{er} octobre, et d'adopter le tableau général des effectifs modifié.

Monsieur BLANCHARD

Vous annoncez que c'est suite à des avancements de grade et des promotions, or, cela se traduit par une suppression de cinq emplois. Nous ne sommes pas en mesure de juger de l'opportunité de ces suppressions, nous nous abstiendrons donc sur ce vote.

Monsieur BARATON

Je vois qu'il n'y aura plus de directeur général adjoint. Est-ce à dire qu'il y aura une réorganisation de l'organigramme fonctionnel de la mairie ? Puisqu'il y avait un certain nombre de choses qui dépendaient du directeur général adjoint.

Monsieur le Maire

Oui, c'est effectivement une tâche en cours, une organisation fonctionnelle, avec la suppression de l'étage du directeur général adjoint. La réorganisation n'est pas totalement achevée, elle est à la fois en conception et en réflexion, on vous la présentera d'abord dans le cadre du CTP mais aussi en conseil municipal le moment venu. Il s'agit de compacter et d'avoir un organigramme peut-être un peu plus moderne, qui distingue un peu les fonctions de soutien, les rôles fonctionnels, et les fonctions de politiques publiques. On est donc en train d'améliorer cet organigramme fonctionnel, il n'y aura pas de changement considérable mais il permettra une meilleure lecture.

Madame FERNEZ

Je voulais simplement dire qu'il s'agit d'une optimisation des tâches, c'est ça ?

Monsieur le Maire

Oui, exactement, et des fonctions. Je mets aux voix : est-ce qu'il y a des votes contre ? Abstentions ? C'est donc approuvé, merci.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant qu'il convient de modifier le tableau des effectifs pour faire suite aux différents mouvements des effectifs intervenus depuis avril 2018 et aux avancements de grade ainsi qu'aux résultats de la promotion interne de l'année 2018,

Vu l'avis favorable émis par les membres de la commission Finances et affaires générales du 3 octobre 2018,

Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,
A la MAJORITE des membres présents et représentés,
Pour : 32
Abstentions : 2 – M. BLANCHARD, Mme DELAIGUE

Article 1 : décide de prendre en compte les modifications du tableau des effectifs, au 1er octobre 2016, ainsi proposées,

Filière administrative :

Suppression de postes au 1er octobre 2018		Création de postes au 1er octobre 2018	
1 poste	Directeur général adjoint		
1 poste	Rédacteur administratif principal de 1ère classe	1 poste	Attaché
1 poste	Adjoint administratif principal de 1ère classe	1 poste	Rédacteur
4 postes	Adjoint administratif	4 postes	Adjoint administratif principal de 1ère classe
2 postes	Adjoint administratif		

Filière technique :

Suppression de postes au 1er octobre 2018		Création de postes au 1er octobre 2018	
1 poste	Agent de maîtrise principal		
1 poste	Adjoint technique principal de 2ème classe		
1 poste	Adjoint technique		

Filière Culturelle :

Suppression de postes au 1er octobre 2018		Création de postes au 1er octobre 2018	
1 poste	Adjoint du patrimoine	1 poste	Adjoint du patrimoine principal de 2ème classe

Filière Culturelle :

Suppression de postes au 1er octobre 2018		Création de postes au 1er octobre 2018	
1 poste	Conseiller des APS	1 poste	Conseiller principal des APS

Filière Médico- Sociale :

Suppression de postes au 1er octobre 2018		Création de postes au 1er octobre 2018	
4 postes	Auxiliaire de puériculture principal de 2ème classe	4 postes	Auxiliaire de puériculture principal de 1ère classe
4 postes	Agent social	1 poste	Agent social principal de 1ère classe
		3 postes	Agent social principal de 2ème classe
1 poste	ATSEM principal de 2ème classe	1 poste	ATSEM principal de 1ère classe
		1 poste	ATSEM principal de 2ème classe

Filière Animation :

Suppression de postes au 1er octobre 2018		Création de postes au 1er octobre 2018	
1 poste	Animateur principal de 2ème classe	1 poste	Animateur principal de 1ère classe
2 postes	Adjoint d'animation principal de 2ème classe	2 postes	Animateur

Article 2 : adopte le tableau général des effectifs ci-joint, prenant en compte les modifications mentionnées.

Les crédits correspondants sont prévus au budget.

La présente délibération fera l'objet des mesures de publicité et de transmission prévues par les textes de loi en vigueur. Elle pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans les deux mois à compter de sa publication.

5. Convention de mutualisation de service entre la Communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc et certaines communes membres : partage d'un délégué à la protection des données

Monsieur le Maire

Il s'agit du RGPD qui fait beaucoup parler et couler d'encre.

Monsieur VIGNES

Si le sujet précédent est un marronnier qui revient chaque année, là, en revanche c'est nouveau. Le 11 octobre 2016, la communauté d'agglomération de VGP a adopté son schéma de mutualisation pour la période 2016 – 2020. C'est donc dans cette perspective qu'un certain nombre de fonctions supports sont gérées dans le cadre de services communs à la communauté d'agglomération VGP et ville de Versailles. Le 13 février 2018, avant le vote du budget, le Président de VGP a présenté le rapport d'avancement du schéma de mutualisation, et a évoqué l'ouverture du service commun en matière de systèmes d'information à d'autres communes membres de l'établissement public de coopération intercommunale.

Pour faciliter la gestion d'une obligation nouvelle créée par l'entrée en application du RGPD le 25 mai 2018, la communauté d'agglomération VGP a proposé aux communes intéressées de partager un délégué à la protection des données qui serait intégré à ce service commun. En effet, les communes et établissements publics doivent se doter individuellement ou collectivement d'un DPD qui doit être associé à toutes les questions relatives à la protection des données à caractère personnel, assurer la conformité des collecte et traitement des données, et permettre à tout usager d'exercer ses droits : droit à l'accès, à l'oubli, à la rectification, à la rétractation.

Les charges liées à cet agent seraient payées par la communauté d'agglomération VGP, et refacturées au prorata du nombre d'équivalents temps pleins présents dans les communes intéressées. Sachant que la ville de Versailles prendra en charge un sixième de ces charges au titre d'activités de soutien à son propre DPD. Une convention fixe les modalités de fonctionnement et de refacturation, un avenant financier précise des montants prévisionnels dus au titre de l'année 2018 répartis entre les différentes entités intéressées. Pour notre commune, le montant global s'élève à 3 882 € pour le dernier semestre 2018.

Il est proposé aux membres du conseil municipal d'approuver l'adhésion de la ville de La Celle-Saint-Cloud au partage d'un délégué à la protection des données au service commun en matière de système d'information et numérique, et d'approuver la convention de mutualisation des services passée entre la communauté d'agglomération de VGP et certaines communes membres, ainsi que son avenant financier qui figure en document annexe des documents du conseil.

Monsieur BLANCHARD

Je souhaite juste constater que l'on fait des choses bien compliquées pour une affaire assez simple. Comme vous le disiez, le RGPD fait couler beaucoup d'encre, on aurait certainement pu trouver des solutions plus simples. Versailles Grand Parc est normalement là pour partir vers des politiques un tant soit peu intégrées, là on voit que Versailles a son statut à part parce qu'elle est l'initiatrice, et que Le Chesnay et Vélizy, si je me souviens bien, sont en dehors. Je trouve cela un peu baroque, mais nous n'allons pas nous opposer.

Madame SEGUY

Je voulais juste intervenir sur la RGPD, je ne pense pas du tout que la décision d'avoir quelqu'un qui gère les données soit baroque, parce que c'est un vrai sujet très important. Mon agence est spécialisée dans le numérique et nous faisons beaucoup cela pour les clients, c'est extrêmement complexe à mettre en place techniquement, juridiquement, etc. Je pense que c'est plutôt une bonne chose. Le RGPD n'est pas du tout un petit sujet, il y a des gens compétents, la solution n'est pas compliquée puisque des gens ont été formés pour cela. Il y a beaucoup de textes de lois à lire, il faut des compétences techniques et juridiques. Je trouve au contraire intéressant de partager des gens qui ont été formés là-dessus parce que ce n'est pas si simple.

Monsieur le Maire

Laurence a parfaitement raison parce que non seulement il faut de la compétence, mais le fait de ne pas rentrer dans cette logique du RGPD a des conséquences juridiques, et même pénales. Il faut donc faire extrêmement attention de respecter la réglementation de manière précise et scrupuleuse. Ce n'est pas juste pour faire bien dans le décor, c'est du sérieux.

Monsieur VIGNES

Pour apporter peut-être un éclairage, ce n'est pas une délégation complète du travail au niveau de VGP. En interne, la question est notamment suivie par Jasmine Tillam qui accompagne les services dans cette démarche. Il y a un cadre réglementaire extrêmement lourd et qui nécessite une expertise nouvelle, laquelle est mutualisée, et ensuite au sein de la commune il y a un travail effectué en interne en accompagnement des différents services, et qui est très bien fait.

Monsieur DASSE

On parle d'un sujet très important et très intéressant qui est celui de la mutualisation. Avez-vous le sentiment qu'au-delà de ce sujet du RGPD on peut envisager d'autres services, d'autres actions au niveau de VGP qui pourraient être mutualisés ? On entend parler actuellement, par exemple, d'une mutualisation en matière de police municipale avec Bougival ; d'une possibilité de mutualisation sur les affaires scolaires, également avec Bougival ; on a également vu la possibilité avancée de mutualisation du SSIAD, cette fois avec Le Chesnay. A la lumière de cette délibération, avez-vous le sentiment que l'on pourrait mutualiser encore d'autres services, d'autres prestations au niveau de VGP ?

Monsieur le Maire

En l'espèce, ce n'est pas tellement une affaire de sentiments, c'est plutôt une affaire de réalisme très pragmatique, très concret. Mais je pense que l'on progresse, un certain nombre de choses se font déjà et je vais prendre trois exemples. Le SSIAD fusionné, au-delà de la mutualisation, à partir du 1^{er} janvier 2019. La convention intercommunale sur l'insertion et la prévention, Laurence tu peux en parler, on a signé avec Le Chesnay et Bougival une convention qui met en commun nos moyens. Il y a les questions que vous avez évoquées en matière scolaire et de sécurité, on va effectivement progresser sur ces terrains-là. Et je voudrais passer la parole à Jean-Christian.

Monsieur SCHNELL

Une mutualisation existe déjà depuis deux ans maintenant, en matière de mise en place de points d'apport volontaire pour le verre. Elle est déjà en application, on a 3 000 ou 4 000 € à facturer chaque année pour des services que nous rendons à VGP dans ce cadre-là.

Monsieur le Maire

Je pense que l'on n'a donc pas encore terminé, au contraire on a beaucoup de choses à faire en matière de mutualisation.

Madame VIAL

J'aurais aimé savoir comment était calculée la participation de chaque commune. Est-ce en fonction de la population ou est-ce un autre critère qui a été pris en compte ?

Monsieur VIGNES

C'est à l'article 8 de la convention où est expliqué le calcul du coût lié aux missions du délégué.

Monsieur le Maire

Ce sont les ETP, les Emplois à Temps Plein, c'est-à-dire l'effectif de la commune rapporté à l'effectif de l'ensemble des communes qui se partagent le DPD.

Je mets aux voix : est-ce qu'il y a des votes contre ? Abstentions ? C'est donc approuvé.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment les articles 61 et suivants ;

Vu le Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données dit « règlement général de protection des données » (RGPD),

Vu la délibération n° 2016-10-16 du Conseil communautaire de Versailles Grand Parc du 11 octobre 2016 relative au schéma de mutualisation 2016-2020 de la communauté d'agglomération et conventions de services partagés ;

Vu la délibération n° 2016.11.141 du Conseil municipal de Versailles du 17 novembre 2016 relative à la mutualisation de services entre la Ville et la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc - convention cadre, conventions annexes et avenant financier 2016 ;

Vu l'avis favorable émis par les membres de la commission Finances et Affaires générales du 3 octobre 2018,

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'UNANIMITE des membres présents et représentés,
DECIDE

- 1) d'approuver l'adhésion de la ville de La Celle Saint-Cloud au partage d'un Délégué à la protection des données au service commun en matière de systèmes d'information et numérique ;
- 2) d'approuver la convention de mutualisation des services passée entre la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc et les communes de Bailly, Bièvres, Bois d'Arcy, Bougival, Buc, Châteaufort, Fontenay-le-Fleury, Jouy-en-

Josas, La Celle Saint-Cloud, Les Loges-en-Josas, Noisy-le-Roi, Rennemoulin, Toussus-le-Noble, Versailles et Viroflay relative à la mise en place du Délégué à la protection des données au sein du service commun en matière de systèmes d'information et numérique, ainsi que son avenant financier 2018 ;

- 3) d'imputer les dépenses correspondantes au budget principal de la Ville sur les natures 6216 « personnel affecté par le groupement à fiscalité propre » et 62876 « remboursement de frais au groupement à fiscalité propre de rattachement » sur les chapitres et articles concernés ;
- 4) d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à la présente délibération, ainsi qu'à prendre toutes mesures nécessaires en vue de son exécution.

La présente délibération fera l'objet des mesures de publicité et de transmission prévues par les textes de loi en vigueur. Elle pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans les deux mois à compter de sa publication.

IV. ANIMATION DE LA VILLE

1. Règlement et tarifs du Village de Noël 2018

Madame SALSAT

Le Village de Noël sera organisé les 8 et 9 décembre 2018 dans les espaces culturels de l'hôtel de ville, dans la salle des mariages ainsi que sur le parvis. Les exposants, commerçants, artisans, etc., auront la possibilité de proposer leurs produits sur une ou deux journées ; les associations celloises pourront également participer à cet événement. Un contrat et un règlement précisent les conditions de participation et les modalités d'organisation de la manifestation. Il est donc proposé aux membres du conseil municipal d'approuver le règlement du Village de Noël et d'autoriser Monsieur le Maire à fixer les tarifs du Village de Noël et signer un contrat avec chacun des exposants. Dans la délibération vous voyez qu'il y a trois tarifs : 100 € le stand double pour deux jours, 50 € le stand double pour une journée, 50 € le stand simple pour deux jours, et la gratuité pour les associations celloises.

Monsieur le Maire

Merci beaucoup Geneviève. Est-ce qu'il y a des questions ? Il n'y en a pas. Je mets aux voix : des votes contre ? Abstentions ? C'est approuvé.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant qu'il convient de fixer un tarif de location pour les stands des exposants qui participeront à la Fête de l'hiver les 8 et 9 décembre 2018 (en complément de la délibération 2018.03.19 du 12 juin 2018) et règlementer et encadrer cette manifestation,

Vu l'avis favorable émis par les membres de la commission Animation de la ville du 4 octobre 2018,

Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré,
A la MAJORITE des membres présents et représentés,
Pour : 32
Abstentions : 2 – M. BLANCHARD, Mme DELAIGUE

DECIDE

D'autoriser Monsieur Le Maire à fixer les tarifs suivants :

100 € le stand double pour 2 jours
50 € le stand double pour 1 journée
50 € le stand simple pour 2 jours
gratuité pour les associations celloises.

D'approuver le règlement joint en annexe.

D'autoriser Monsieur le Maire à signer avec chacun des exposants un contrat.

La présente délibération fera l'objet des mesures de publicité et de transmission prévues par les textes de loi en vigueur. Elle pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans les deux mois à compter de sa publication.

V. AMENAGEMENT ET PATRIMOINE

1. Autorisation de lancer une procédure formalisée pour le marché de prestation d'élagage, bûcheronnage et entretien des espaces verts, et signature des marchés correspondants par Monsieur le Maire

Monsieur SCHNELL

Nous devons renouveler le marché d'élagage, de bûcheronnage et d'entretien des espaces verts. Nous allons donc lancer une procédure, un MAPA, pour un marché qui aura deux lots : un lot élagage et bûcheronnage, un lot entretien des espaces verts, il s'agit de l'entretien des terre-pleins centraux des avenues, ainsi que des opérations de fauchage liées à la gestion différenciée. Chaque lot a un montant annuel minimum et maximum : 10 000 € minimum pour l'élagage et le bûcheronnage, 110 000 € maximum pour ce même lot, et 20 000 € et 80 000 € pour le marché d'entretien des espaces verts. On vous demande donc d'autoriser Monsieur le Maire à lancer le marché et à le signer.

Monsieur le Maire

Merci. Est-ce qu'il y a des questions ? Il n'y en a pas. Des votes contre ? Abstentions ? C'est donc approuvé, merci.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code des marchés publics,

Vu l'avis favorable émis par la commission aménagement et patrimoine en date du 3 octobre 2018,

Considérant qu'il est prévu que ce marché à bons de commande soit conclu pour une durée d'un an renouvelable 3 fois,

Considérant que ce marché sera composé de deux lots, dont les montants annuels minimums et maximums ont été fixés à :

Lot 1 : Elagage et bucheronnage : 10 000 € H.T minimum et 110 000 € H.T maximum

Lot 2 : Entretien des espaces verts : 20 000 € H.T minimum et 80 000 € H.T maximum

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'UNANIMITE des membres présents et représentés,

Décide :

- d'autoriser Monsieur Le Maire à lancer le marché alloti d'élagage, de bucheronnage et d'entretien des espaces verts, selon la procédure d'appel d'offres ouvert,
- d'autoriser M. le Maire à signer ce marché avec les entreprises présentant l'offre économiquement la plus avantageuse pour chaque lot, après analyse des offres et attribution du marché par la Commission d'Appel d'Offres.

La présente délibération fera l'objet des mesures de publicité et de transmission prévues par les textes de loi en vigueur. Elle pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans les deux mois à compter de sa publication

2. Demande de subvention au titre du programme départemental 2016-2019 d'aide aux communes et structures intercommunales en matière de voirie

Monsieur SCHNELL

Le conseil départemental a adopté un programme départemental 2016 – 2019 d'aide aux communes et structures intercommunales en matière de voirie, pour les communes de moins de 25 000 habitants. Ce programme concerne la totalité des voies pour notre commune, que ce soient les voies communales et les voies départementales. Dans ce cadre, la commune de La Celle-Saint-Cloud peut bénéficier d'une subvention correspondant à 24,81 % du montant hors taxes des travaux, pour une ou plusieurs opérations. Le montant total subventionnable est plafonné à 245 310 €, il est calculé en fonction du nombre d'habitants de la commune et du linéaire de rues que nous avons.

Dans le cadre du projet Cœur de ville, nous proposons d'appliquer cette subvention à un projet de requalification de l'avenue Charles-de-Gaulle donc je vais juste dire un mot. Actuellement, sur cette venue vous avez des stationnements sur un côté, côté bois, et il n'y a rien côté château. Dans le cadre du Cœur de ville, puisqu'il faut redistribuer le stationnement, vous avez vu notamment qu'il y aura beaucoup moins de stationnement sur le parvis. L'idée est donc rapidement, dès l'an prochain, de faire un stationnement bilatéral sur cette avenue, entre l'avenue Gustave Mesureur et le carrefour de la Pompadour. C'est un projet qui coûterait 415 000 € hors-taxes, soit 498 000 € TTC, et comme ce total TTC est supérieur au plafond de 245 310 €, la totalité de la subvention que nous pourrions avoir de 60 861 € serait donc appliquée à ce projet. On vous demande donc l'autorisation de solliciter le Conseil départemental pour cette subvention, dans le cadre du programme 2016 – 2019.

Monsieur BARATON

Le problème c'est que l'on va être obligé de voter pour parce que c'est une demande de subvention. Mais sur le fond, il va rester à la ville 420 000 € pour financer des parkings dont on n'a pas vu l'once d'un plan, avec la dangerosité de la sortie de l'avenue Gustave Mesureur qui pose déjà actuellement problème ; avec des parkings qui seront le long du mur du château. En commission, j'ai demandé s'il n'y avait pas de problème avec les Affaires étrangères parce que l'on va, de fait, créer des places de parking sur le trottoir, très proche du mur. De l'autre côté, vous allez continuer les parkings sur le trottoir, ce qui va réduire l'espace partagé entre la piste cyclable et les piétons. Et

dire que c'est pour soulager le parking de la mairie pour le Cœur de ville, quelqu'un qui sera garé pratiquement au bas de l'avenue de la Pompadour pour aller à la mairie, aura tout de même 800 mètres à faire à pied. Ce n'est pas tout à fait la définition d'un parking, tel qu'on peut l'entendre, pour desservir un lieu public. On ne va pas voter contre la demande de subvention, mais on a du mal à trouver de l'argent, notamment pour la piste du stade, mais on trouve là facilement 420 000 €. On aurait pu faire les parkings en peinture sur le sol, cela aurait été aussi bien, cela aurait coûté dix fois moins cher et on aurait au moins pu réfléchir après. Là, on va faire quelque chose de figé pour lequel on a vu aucun plan en commission.

Monsieur SCHNELL

On n'aurait pas pu faire tout de suite de la peinture, parce que la largeur de la rue ne permet pas de le faire, on est obligé de reprendre les bordures. On maintient donc du côté du château un trottoir aux normes PMR de 1,40 mètre. Du côté de la voie verte, il reste même plus que ce qu'il faut pour qu'elle continue à être appelée ainsi, il faut 3 mètres de largeur et on les aura tout à fait correctement. Je signale d'ailleurs qu'à l'occasion de ce projet, on remet aussi en état le revêtement de cette voie verte. Ça, c'est pour le côté technique.

Pour le côté nécessité de dépenser de l'argent pour faire des places, le projet Cœur de ville est un tout. Il y a donc des recettes et des dépenses, un réaménagement, on a déjà devoir dépenser pour faire la route centrale, pour aménager certains carrefours et pour faire des places de stationnement. Cela fait un ensemble tout à fait cohérent. Il est vrai que la personne qui arrivera la dernière le matin se mettra en bas de l'avenue Pompadour, et aura effectivement à marcher un peu, mais lorsque vous êtes à Paris vous avez souvent des parcours identiques.

Dernier point : le château. Le jour où il y a des manifestations au château nous sommes prévenus à l'avance, et nous retirerons les voitures qui sont du côté du mur du château.

Monsieur VIGNES

Je ferai un petit commentaire, parce que je pense que c'est un projet qui n'intéresse pas que le Cœur de ville, puisqu'à l'autre extrémité on sera très près du bourg. Il y a notamment le Carré des Arts avec une activité importante, où le stationnement est parfois un peu difficile. Je pense donc que ce stationnement de l'avenue Charles De Gaulle servira davantage et à différents moments de la journée, voire de la soirée pour les événements culturels.

Monsieur SCHNELL

Je voudrais rajouter qu'il a des effets secondaires intéressants : le fait d'avoir du stationnement des deux côtés, parce que l'on va rétrécir la totalité de la chaussée (actuellement il y a une bande centrale qui ne sert à rien), va donc ralentir la circulation. En plus, on va faire en sorte que cette partie de chaussée qui est un peu à la campagne soit mieux intégrée à la ville, elle sera plus étroite, il y aura des voitures des deux côtés et donc un aspect plus urbain qui va tout à fait dans le sens de ce que l'on veut faire.

Monsieur le Maire

D'une certaine manière, cela va devenir une voie urbaine et non pas, comme aujourd'hui, une départementale à la campagne. Elle a son charme mais on relie les quartiers, il faut que la voie verte ait sa fonction de relier les quartiers.

Monsieur BARATON

Lors de la commission, le problème de l'éclairage piéton a également été soulevé. Il est vrai que le soir, même s'il y a eu des éclairages, le passage en LED faciliterait certainement une meilleure

visibilité du parcours. Et vous parlez d'une voie verte, mais dans le projet tel qu'il est aujourd'hui il n'y aura pas de distinction entre la piste cyclable et l'espace piéton puisqu'il semble que le bitume vert coûte beaucoup plus cher. Il n'est donc pas question de séparer l'espace piéton de l'espace vélo.

Monsieur SCHNELL

C'est le principe de la voie verte.

Monsieur le Maire

Très bien. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Abstentions ? C'est donc approuvé, merci.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil départemental des Yvelines du 20 juin 2016,

Vu le programme départemental 2016-2019 d'aide aux communes et structures intercommunales en matière de voirie,

Vu l'avis favorable de la Commission Aménagement et Patrimoine, réunie le 3 octobre 2018,

Considérant que les subventions relatives à ce programme sont accordées pour les travaux d'investissement sur les voies communales, voies d'intérêt communautaire et départementales,

Considérant que, dans ce cadre, la commune de la Celle Saint-Cloud peut bénéficier d'une subvention correspondant à 24,81% du montant hors taxes des travaux d'une ou de plusieurs opérations, pour un montant de travaux plafonné à 245 310€,

Considérant ainsi que la commune peut prétendre à une subvention maximale de 60 861€,

Considérant que, en cohérence avec son projet de Cœur de Ville, la ville a programmé, en 2019, la requalification de l'avenue Charles de Gaulle, pour permettre la création de places de stationnement et rendre qualitatifs et confortables les espaces dédiés aux piétons et aux cycles,

Considérant que le montant de cette opération est estimé à 415 000€ HT, soit 498 000 € TTC,

Considérant que cette opération sera inscrite au budget communal 2019 en section investissement,

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'UNANIMITE des membres présents et représentés,

Décide :

d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter du Conseil Départemental une subvention au titre du programme départemental 2016-2019 d'aide aux communes et structures intercommunales en matière de voirie pour la requalification de l'avenue Charles de Gaulle ;

Dit que :

- la subvention s'élèvera à 60 861 euros hors-taxes soit 24,81% du montant de travaux subventionnables de 245 310 euros hors-taxes,

- cette opération sera inscrite au budget communal 2019, section investissement.

Demande à Monsieur le Maire de s'engager à :

- utiliser cette subvention, sous son entière responsabilité, sur les voiries communales, d'intérêt communautaire ou départementales pour réaliser les travaux mentionnés dans la présente délibération, et conformes à l'objet du programme.
- financer la part de travaux restant à sa charge.

La présente délibération fera l'objet des mesures de publicité et de transmission prévues par les textes de loi en vigueur. Elle pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans les deux mois à compter de sa publication.

VI. DECISIONS MUNICIPALES ET DECISIONS DES MARCHES PUBLICS

Madame AUGERE

Décisions municipales:

Clôture de la régie de recette patrimoine locatif de la ville et abrogation de la clôture de cette régie,

Acceptation d'une indemnité en règlement du sinistre du 27/01/2017, feu tricolore avenue LR Duchesne,

Acceptation d'une indemnité en règlement du sinistre du 10/11/2017, poteau contre-allée Charles-de-Gaulle,

Acceptation d'une indemnité en règlement du sinistre du 09/02/2018, feu tricolore avenue de Verdun,

Régie de recettes perception du produit des locations de salles,

Acceptation d'une indemnité en règlement du sinistre du 22/07/2017, candélabre avenue de la Drionne,

Régie de recettes affaires générales,

Acceptation d'une indemnité en règlement du sinistre du 04/09/2017, candélabre avenue Victor Hugo,

Acceptation d'indemnités en règlement du sinistre du 12/06/2017, Dojo du COSEC,

Acceptation d'une indemnité en règlement du sinistre du 13/04/2018, vol véhicule Nissan immatriculé 674 EGW 78,

Régie de recettes piscine Corneille,

Vente d'un véhicule.

Monsieur le Maire

Merci beaucoup Laurence.

VII. QUESTIONS DIVERSES

Madame DELAIGUE

Si vous ne lisez pas les MAPA, je reviens sur la première décision pour vous demander de m'aider à comprendre ce que veut dire « mise en concurrence des services postaux pour les services de la ville ».

Monsieur le Maire

Cela concerne l'affranchissement, c'est une obligation.

Monsieur SENNEVILLE

Il s'agit de la mise en concurrence qui est une obligation, on s'est donc aligné sur cette obligation-là. Je ne me suis pas renseigné s'il y avait des offres concurrentes possibles à l'affranchissement postal, mais en tout cas c'est le système d'affranchissement de l'accueil général de la ville.

Madame DELAIGUE

La mise en concurrence des services postaux, mais auprès de qui, ou concernant qui ?

Monsieur SENNEVILLE

C'est simplement l'affranchissement et la location des machines d'affranchissement.

Monsieur BARATON

J'ai cinq petites questions. La première : on revient sur un problème de quartier, certes, mais les voitures et motos route des puits en stationnement cela devient absolument intolérable. Il y a même des réparations qui se font sur le domaine public, ce qui me paraît un peu surprenant.

La deuxième question, je l'ai soulevée il y a déjà pas mal de temps en commission des affaires techniques : la route du cimetière est fermée le soir par un portail à deux vantaux, sauf que depuis quatre ans il manque un vantail, et qu'à la place on met une chaîne. Cela est relativement dangereux parce que s'il y a un gamin à bicyclette, ne voyant pas la chaîne, qui s'engage, il risque de se faire très mal.

La troisième chose : je voudrais savoir si les caméras de vidéo protection sur Beauregard ont permis d'identifier les auteurs des incivilités récentes, notamment sur les voitures brûlées et la vingtaine que l'on a recensée et qui ont fait les choux gras de certains journaux.

Une quatrième question qui concerne le stade Duchesne. Deux choses : la première, c'est que lorsque l'on additionne le montant du terrain synthétique, plus la demi-lune qui le jouxte, faits par la même entreprise, on s'aperçoit que l'on dépasse les 500 000 € hors taxes, et qu'il eut été bon de demander son avis au conseil municipal, ce qui n'a pas été fait, puisque vous avez séparé en deux tranches. Mais la question est de savoir si vous avez des précisions sur la polémique actuelle sur les terrains synthétiques et sur l'éventualité d'un certain danger.

Dernière question : le conseil municipal a acté une somme de 25 000 € dans le budget pour 2018, le 10 avril on vous donnait l'autorisation de lancer les travaux, Monsieur le Maire, et le restaurant Le Petit Chez Soi n'a toujours pas ses sanitaires accessibles handicapés. Sept mois après, je trouve que c'est tout de même un peu surprenant.

Monsieur TEYSSIER

Nous n'avons pas pu faire ces sanitaires dernièrement parce qu'il y avait des problèmes d'occupation des locaux. Actuellement, il faut essentiellement voir cela entre l'entreprise qui vient et la disponibilité des locaux, c'est tout.

Monsieur le Maire

Nous allons faire les travaux, mais il est vrai qu'il faut tenir compte de l'occupation. Sur la route du cimetière, Jean-Christian.

Monsieur SCHNELL

La deuxième partie de la grille est, semble-t-il, en cours de réparation. Je vais donc regarder où ils en sont pour pouvoir éventuellement leur poser la question.

Vous aviez posé une autre question sur les scooters, Route des Puits, nous sommes en discussion assez musclée avec le propriétaire de ce magasin sur deux sujets. D'une part, ceux qui déposent du côté de la Route de l'empereur, où cela n'est pas conforme aux règles à la fois hygiéniques et en termes de propriété de terrain. Il a donc reçu une lettre recommandée et je dois le rencontrer prochainement, et je dois également aborder le problème de son occupation de la voie publique. J'espère arriver à une solution avec une position assez ferme.

Monsieur le Maire

Merci Jean-Christian. Sur le terrain synthétique, Daniel.

Monsieur TURCK

Nous en avons déjà parlé longuement par le passé. Par la société Eurofield qui fournit les synthétiques, nous avons eu une étude qui nous avait été fournie pendant la construction du terrain synthétique, qui affirmait qu'il n'y avait aucun problème. Et récemment, il y a environ une quinzaine de jours, j'ai reçu une enquête de l'ANSES, un organisme qui vérifie les problèmes sanitaires sur ces choses-là, avec un rapport assez long qui signale qu'il n'y a pas de problème majeur avec les terrains synthétiques, contrairement au bruit que pourraient faire courir certains. Il y a d'ailleurs encore beaucoup de villes qui en construisent et il n'y a pas de problème majeur, ce n'est pas prouvé. Je rappelle tout de même que cette histoire est venue des États-Unis il y a dix ans, par un professeur d'université qui avait trouvé qu'il y avait plus de cancers que d'habitude après la construction d'un terrain synthétique. Il a été fait une étude dans cette université qui disait qu'il n'y avait pas plus de cancers que d'habitude, c'est tout. Tout cela est gentiment arrivé en France dix ans après, c'est la norme.

Monsieur le Maire

Merci Daniel. J'ai également vu ce rapport, on en a parlé dans la presse il y a deux ou trois mois, qui dément complètement les risques. L'efficacité de la vidéo protection, Jacques.

Monsieur FRANQUET

Il y a effectivement un certain nombre d'affaires qui se sont rapidement résolues, élucidées par la police grâce aux images. Pour rappel, le réseau de vidéo protection de la ville a une trentaine de caméras installées en fixe, c'est-à-dire de la fibre qui ramène les images sur Versailles depuis quelques années. Nous avons également obtenu une autorisation pour visionner quelques dizaines d'autres sites, nous avons demandé au préfet à être autorisés à éventuellement visionner d'autres sites. Vous savez que l'on a, dans notre parc de caméras, quelques-unes qui sont « nomades », qui complètent le réseau fixe et ont aussi l'avantage de pouvoir se déplacer comme la délinquance se

déplace. Avec la police nationale, la DDSP, on travaille évidemment de concert pour adapter l'emplacement des caméras de ce réseau, dans le cadre de l'autorisation que l'on a bien sûr, sur les sites autorisés, pour visionner les points. Le plus spectaculaire des résultats est celui dont on parlait, c'est-à-dire les voitures qui ont été brûlées sur le parking Duchesne, où la personne est venue se plaindre au commissariat en disant qu'on lui avait brûlé sa voiture et qu'elle voulait être indemnisée. En fait, la caméra a vu que c'était elle, ou en tout cas un complice qui est venu ouvrir sa voiture avec un bip et ensuite y mettre le feu, plus des dégâts collatéraux qu'il a volontairement mis en scène. Maintenant cette personne est inquiétée pour escroquerie à l'assurance, etc. Voilà un élément qui n'aurait vraiment pas pu être résolu sans ces images.

Monsieur le Maire

Pour lui c'est dommage, parce que sa voiture est brûlée et il va terminer en prison. Il faut faire attention, la fraude à l'assurance n'est pas toujours une bonne idée.

Monsieur SOUDRY

Sur le marché du terrain synthétique et la demi-lune, ce sont deux types de travaux différents : l'un est un terrain synthétique pour jouer, l'autre est une demi-lune pour faire du sport. Ce sont deux marchés différents ils ont donc à être traités différemment.

Monsieur TURCK

Je voudrais rajouter que la demi-lune a été faite surtout parce que cette partie était en petits cailloux. Le constructeur nous avait dit de bien faire attention à cela, parce que les cailloux ramenés sur le synthétique risquent de l'anéantir. Il fallait donc faire cette demi-lune pour que ce soit homogène et qu'il n'y ait plus de problèmes avec les cailloux.

Monsieur DASSE

Première question : nous souhaiterions savoir pour quelle raison le projet de fusion avec Bougival est désormais ou apparaît être au point mort, c'est une question qui nous semble importante.

Deuxième question : nous souhaiterions savoir pourquoi le stade Duchesne est resté fermé durant deux mois cet été, ce qui a occasionné la surprise, voire le mécontentement d'un certain nombre d'usagers.

Autre question : on nous a signalé l'absence d'entretien de l'espace des cavurnes au cimetière, en disant que cet entretien, même sur les parties communes, était de la responsabilité des familles. Une solution pourrait-elle être trouvée par rapport à cette absence d'entretien ?

Et enfin, dernier point, mais c'est juste un signalement et cela ne relève pas directement de la compétence de la ville : on nous a signalé à plusieurs reprises beaucoup de nuisances, notamment nocturnes, provenant de la station Esso située en haut de l'avenue Duchesne. Serait-il éventuellement possible d'intervenir en direction de cette compagnie pétrolière pour que cette station soit peut-être fermée la nuit ou une partie de la nuit ? C'est quelque chose de récurrent qui revient depuis plusieurs années.

Monsieur le Maire

Votre question est étonnante parce que cela rend service à beaucoup de gens.

Monsieur DASSE

Je sais bien, mais ce sont des plaintes qui reviennent de façon récurrente depuis plusieurs années.

Monsieur SCHNELL

Il y a plusieurs problèmes de bruit dans les stations, et notamment avec les lavages. J'étais dans ce métier avant, on peut arriver à faire en sorte que le lavage ne fonctionne pas pendant une certaine période de la nuit, ce qui est déjà le cas. Pour le reste, je ne vois pas très bien ce que l'on peut faire.

Monsieur le Maire

En plus, une station ouverte la nuit est plutôt un service rendu.

Monsieur DASSE

Ce sont les riverains qui se plaignent.

Monsieur le Maire

En général, les gens demandent à avoir une station ouverte, parce que c'est tout de même bien pratique, lorsque l'on prend l'autoroute, de s'arrêter pour prendre de l'essence.

Concernant le stade Duchesne fermé pendant deux mois, il y a eu des travaux. Mais il y a également eu des activités pendant l'été.

Monsieur TURCK

Je ferai tout de même remarquer, ce que j'ai fait à des jeunes gens qui voulaient rentrer sur le stade cet été, qui ont même d'ailleurs un peu forcé le portail, qu'ils pouvaient aller voir sur d'autres villes. Or, là aussi, tous les stades sont fermés, un seul stade était ouvert à Versailles pendant juillet et août. C'est ainsi car il faut bien faire les entretiens de stades, il faut deux mois pour régénérer une pelouse. On a encore le terrain de rugby à régénérer pendant deux mois, on avait les travaux en plus, ce qui n'est pas une excuse, il faut absolument fermer ce stade, comme tous les autres, du 7 ou 8 juillet au 27 ou 28 août dans toutes les villes.

Madame d'ESTEVE

Pour compléter, Monsieur Dasse, depuis l'année dernière l'EAJ, l'Espace André Joly, reste ouvert tout l'été, ce qui n'était pas le cas jusqu'à l'année dernière. Cela a permis et permet un travail en liaison avec le CPEA. Des activités sont proposées pendant tout le mois d'août, pas uniquement sur le terrain de Beaufremont, mais également par ailleurs. Les jeunes sont donc vraiment pris en considération depuis l'année dernière d'une façon plus importante.

Monsieur le Maire

Nous avons bien noté l'observation sur les cavurnes.

Sur la fusion avec Bougival, elle est toujours à l'ordre du jour. C'est une proposition qui est faite, qui chemine, il faut du temps, les choses ne se font pas si simplement. La mutualisation se poursuit, je pense que l'on va avancer sur des sujets intéressants au cours du mois prochain. La question de la fusion reste ouverte, mais il faut faire attention en matière de fusion, il ne faut pas aller trop vite, il ne faut pas se précipiter. Regardez ce qui se passe depuis quelque temps, des projets de fusion ont été engagés, et au dernier moment tout le monde renâcle, ou au contraire se pose des questions, ou finalement s'aperçoit que cela pose des questions, et tout le monde recule au moment de sauter l'obstacle. Je dirais qu'il ne faut pas y aller par esprit de système, mais par esprit concret, pragmatique, et voir en quoi cela est intéressant. D'une certaine manière, je crois davantage, non pas à une fusion des communes en tant que telle, mais à la fusion des administrations, c'est ce qui fait faire des économies. C'est pour cela que la mutualisation est un moyen qui permet d'avancer vers le rapprochement des services, et on y travaille actuellement.

Monsieur SOUDRY

Il y a un élément qui a également conduit à ne pas renoncer mais à différer un peu, qui est le problème de différence de taux de taxe d'habitation. Un horizon s'éclaircit puisqu'en 2021 il n'y aura plus de taxe d'habitation, cet élément-là ne jouera donc plus, et peut-être qu'il y aura les éléments favorables à ce moment-là pour une véritable fusion.

Madame DELAIGUE

Une question et deux informations. La question est un peu la suite de ce que l'on vient d'aborder concernant le sport : où en sont les travaux du terrain de football de Beaufremont ?

Les informations concernent, d'une part la marche du Téléthon. Vous savez que chaque année je vous parle de la Marche de l'Espoir et que l'on y participe en tant que commune. L'association Les Marches de l'Espoir n'a plus de bureau, elle ne fonctionnera pas cette année, il n'y aura donc pas de marche.

Je pense que l'autre information peut intéresser tout le monde ici : notre association intercommunale Les Coteaux de Seine organise une conférence sur l'intelligence artificielle, salle Bouzemont à Bougival le 21 novembre à 20h30. Ce n'est absolument pas un sujet politique, vous êtes donc tous conviés, merci.

Monsieur SCHNELL

La question de Beaufremont est un sujet difficile. Je ne refais pas l'histoire, vous vous rappelez que l'on a fait des essais. Actuellement, on a demandé à Eurovia qui analyse ce genre de problème de nous remettre un petit rapport sur le sujet. On a déjà des pistes de ce qu'ils vont nous donner, qui ne sont pas très favorables. J'attends tout de même ce rapport avant d'engager quelque chose, parce que nous ne voudrions pas redépenser de l'argent sans être vraiment sûr d'avoir un résultat complètement satisfaisant.

Monsieur BARATON

Sur ce terrain, Monsieur le Maire, de mémoire on devait toucher 25 000 € de la SIEMP et 40 000 € du Sénat. A-t-on perçu ces subventions alors que rien n'est fait ?

Monsieur le Maire

On a rarement des subventions tant que rien n'est fait.

Monsieur BARATON

Dans ce cas-là, n'y a-t-il pas un risque avec le temps, puisque c'était la sénatrice Duchêne qui l'avait accordé à la ville ? Cela va déjà faire plus d'un an et demi.

Monsieur le Maire

Cela a financé la première opération.

Monsieur SCHNELL

Deux subventions étaient prévues : une de la sénatrice, par le biais de ce que l'on appelait à l'époque la réserve parlementaire, de 28 000 €, et il y avait 40 000 € de la SIEMP. Je rappelle à chaque fois que le financement n'était pas que la réfection du terrain de Beaufremont. Il y avait la pose d'un point d'eau, pour 9 000 €, la pose d'agrès qui ont la particularité d'être accessibles aux personnes handicapées, et il y avait effectivement la réfection du terrain de Beaufremont ; il faut donc voir la totalité du projet. Nous avons touché les 28 000 € de la sénatrice, mais nous n'avons

pas demandé pour l'instant les 40 000 € à la SIEMP, parce qu'il faut que ce soit complètement opérationnel pour pouvoir le faire.

Monsieur le Maire

Merci Jean-Christian. Peut-être quelques informations sur les événements à venir, Jean-Claude.

VIII. INFORMATIONS DIVERSES

Monsieur TEYSSIER

Je vais parler à ce qui touche une période importante en ce moment, avec le centenaire de la guerre 14-18. Un certain nombre de manifestations ont lieu, qui commencent jeudi soir au théâtre, une pièce qui s'appelle « foutue guerre », je pense que c'est à venir voir. En revanche, pour les manifestations du 11 novembre, il y aura d'abord l'inauguration de l'exposition le 9 novembre. Le lendemain, 10 novembre à 16 heures, il y aura une conférence qui s'appelle « 1918 : guerre ou paix » par Jean-Christophe Buisson, directeur adjoint du Figaro, qui gère en même temps une chaîne d'histoire de TF1. Le soir à 20 heures, à la MJC, des lectures de lettres de Poilus. Le lendemain, 11 novembre, les manifestations patriotiques vont commencer à neuf heures avec la messe du souvenir à Saint-Pierre Saint-Paul, de façon à ce que l'on puisse être à 10 heures au cimetière où il y aura la mise en place de la montée à 10h15. De 10h15 à 11 heures, voire 11h30, un certain nombre de lettres seront lues, d'une part par les jeunes conseillers municipaux, et un certain nombre de récompenses seront données aux jeunes conseillers ainsi qu'aux jeunes pompiers qui ont participé au ravivage de la flamme. Les manifestations vont continuer sur Bougival qui prendra le relais par rapport à La Celle-Saint-Cloud au niveau du monument aux morts. Je rappelle que le soir à 17 heures, au cinéma du théâtre, il y aura un film sur la guerre 14-18 qui s'appelle « Cheval de guerre ». Si vous avez des questions plus précises vous pouvez me les poser.

Monsieur le Maire

Merci Jean-Claude. C'est un programme très complet et très dense. Le 11 novembre il faudra d'ailleurs minuter les différents événements.

Est-ce qu'il y a d'autres points ? Communauto.

Monsieur SCHNELL

Vous savez que l'on avait un test Communauto avec deux voitures à La Jonchère. Ce test arrive à sa fin, il est satisfaisant, il y a une trentaine d'abonnés, en plus des gens prennent les voitures sans être abonnés, ça tourne. Les parcours sont de 40 à 50 km à chaque fois, c'est une demi-journée mais nous voulons aller plus loin. Avec ce test il n'y avait pas d'appel à concurrence, ce que nous sommes obligés de faire et que l'on a lancé début octobre, qui se terminera le 26 octobre, pour « généraliser » le système sur la ville de La Celle-Saint-Cloud. Ce, en rajoutant aux deux voitures qui sont à La Jonchère, l'une qui serait tout près du parvis de l'hôtel de ville, et qui aurait la particularité d'être utilisée par les services de la ville en complément du parc automobile lorsqu'il y a un problème de crête, de besoin de voiture, parce que nous avons un pool automobile. Une voiture serait sur la Place du Jumelage, une autre sur le Place de Bendern, et une autre sur la Place Berthet, six voitures pour l'ensemble de la ville, ce qui assure une couverture assez générale, on verra qui emporte le marché. Je signale que ce système d'auto partage, après le fiasco d'Autolib, est généralisé à Paris où Peugeot et Renault ont répondu avec 1 000 ou 2 000 véhicules. Ce n'est d'ailleurs pas le même système que nous, nous sommes en boucle, on part et on revient au même

endroit, pour eux c'est le *free floating* où la voiture se trouve n'importe où dans la ville, on la retrouve avec son Smartphone, elle est géolocalisée. Renault a des voitures électriques, sans bornes de recharge mais la voiture indique lorsque sa batterie est basse, et une camionnette de Renault apporte des batteries pour en faire le changement.

Monsieur le Maire

Merci Jean-Christian. Pas d'autre intervention des élus. Je lève la séance du conseil, et bonne soirée à tous.